

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019

*
* *

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 22 novembre 2019 à 19H00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Sport

- 1 - Sport - Manifestation - Organisation des animations de Noël 2019 - fonctionnement de la patinoire
- 2 - Sport - Engagement Ville de Beauvais en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024
- 3 - Sport - subvention - attribution d'une bourse aux athlètes de haut-niveau
- 4 - Sport - Subvention sur projets - approbation
- 5 - Sport - subvention - Participation de la ville de Beauvais aux Championnats de France Avenir de Cyclisme 2019

- 6 - Développement Durable - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable - Année 2018

Administration générale, Finances

- 7 - Rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- 8 - Finances - Débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2020
- 9 - Finances - Budget annexe Eau 2019 - Décision modificative no1
- 10 - Finances - Budget annexe Agel - Remboursement partiel des avances effectuées par le budget principal
- 11 - Finances - Attribution indemnité de conseil au comptable
- 12 - Action sociale 2020
- 13 - Tableau des effectifs - rémunération d'un vacataire
- 14 - Mise à jour du schéma de mutualisation 2014-2020
- 15 - Vie associative et patrimoine locatif - attribution de subvention à l'association Les Ateliers de la Bergerette

16 - Syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) - modification statutaire

Solidarité, Sécurité

17 - Vie Associative et Patrimoine Locatif - Attribution de subventions

18 - Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes - Attribution de subventions

Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse

19 - Direction de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse - contrat enfance jeunesse 2019-2022

20 - Direction de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse - fêtes de Noël - concours "Joyeux Noël"

21 - Direction de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse - vie scolaire - revalorisation du forfait communal

22 - Direction de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse - petite enfance - Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADESEAO) - halte garderie la Farandole - convention d'objectifs et de moyens

Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement

23 - Environnement - assainissement et déchets - Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services

24 - Commerce - Adhésion à l'association Centre-Ville en Mouvement pour l'année 2020

25 - Commerce - Adhésion au Club des managers de centre-ville et de territoire (CMCV) pour l'année 2020

26 - Commerce - Dérogations au repos dominical pour l'année 2020

27 - Foncier - Rétrocession voirie et réseaux divers - Résidence Bellevue

28 - Foncier- Acquisition de la parcelle cadastrée section BG n° 411 sise 233 rue Notre Dame du Thil

29 - Foncier - Convention de servitude Enedis - parcelles A n° 233 et BO n° 910

30 - Dénomination d'une allée sur la place du Franc-Marché

Culture

31 - Culture - Contrat local d'éducation artistique 2020 - (C.L.E.A.) Signature de conventions et demande de subvention

Fait à Beauvais, le 15 novembre 2019

MME LE MAIRE : On va commencer ce Conseil Municipal. Je vous propose de solliciter Elodie BAPTISTE comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Elodie BAPTISTE va être notre secrétaire de séance et je lui demande de faire l'appel.

Le 22/11/2019 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame LESURE, Madame PERNIER, Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Cécile PARAGE à Madame Caroline CAYEUX, Madame Françoise BRAMARD à Madame Corinne CORILLION, Madame Chanez HERBANNE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Antoine SALITOT, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Anne GEFFROY à Monsieur Grégory NARZIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER.*

Date d'affichage	29 novembre 2019
Date de la convocation	15 novembre 2019
Nombre de présents	33
Nombre de votants	40

MME LE MAIRE : Je vous propose d'approuver le procès-verbal du 27 septembre 2019. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ? C'est adopté à l'unanimité.

Je vous propose de passer au premier point à l'ordre du jour et je donne la parole à Monsieur NEKKAR.

Sport - Manifestation - Organisation des animations de Noël 2019 - fonctionnement de la patinoire

Monsieur David NEKKAR, Conseiller Municipal

A l'occasion des fêtes de Noël, diverses animations et activités destinées aux jeunes seront proposées durant cette période festive.

C'est ainsi que la place Jeanne Hachette accueillera, du 6 décembre 2019 au 5 janvier 2020, une patinoire sur glace.

En parallèle des activités qui se dérouleront sur la place Jeanne Hachette, la Direction de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse proposera des ateliers aux familles durant tout le mois de décembre.

Ces différents équipements permettront de proposer une multitude d'activités en direction d'un public très diversifié et d'organiser notamment les animations suivantes :

Sur le site de la place Jeanne Hachette :

- Accueil des scolaires sur deux semaines du 9 au 20 décembre 2019;
- Actions organisées par la Direction de l'évènementiel (ex : soirée BEFORE WINTER WASEO avec transformation de la patinoire en discothèque vendredi 20 décembre de 19h à 21h);
- Arrivée du Père Noël le 24 décembre.

L'ensemble de cette opération fera l'objet d'une tarification comme suit :

Patinoire sur glace : Durant les horaires d'ouverture au public, les tarifs seront les suivants :

- Entrée avec la location de patins : 3 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. de moins de 26 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée s'élèvera à 1 euro.

- Entrée sans location de patins : 2 euros

Pour les titulaires de la carte B.O.P. de moins de 26 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée sera gratuite.

Durant le week-end du TELETHON, les 6 et 7 décembre 2019, le tarif des entrées sera fixé à 3 euros avec ou sans location de matériel.

- Les demandeurs d'emplois beauvaisiens, sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, pourront bénéficier d'un maximum de 5 tickets permettant l'accès gratuit avec ou sans location de patins, durant toute la période d'ouverture de la patinoire sauf le week-end du Téléthon. Ce maximum de 5 tickets pour la saison 2019/2020 pourra être retiré auprès du centre communal d'action sociale aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville à partir du lundi 9 décembre 2019.

Dans le cadre de cette opération certaines gratuités seront accordées permettant l'accès à la patinoire sur glace et ce de la façon suivante :

- les jours de classe aux écoles beauvaisiennes ;
- les mercredis matin et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de la ville de Beauvais.
- aux militaires mobilisés sur le territoire du département de l'Oise dans le cadre de l'opération « Sentinelle », accès à titre gracieux aux plages horaires d'ouverture au public et sur présentation de la carte professionnelle.

En effet, la Ville de Beauvais a été sollicitée par le ministère de la défense qui dans le cadre de la sécurité renforcée sur le territoire national a mobilisé en métropole et outre-mer 7 000 à 10 000 soldats affectés à l'opération « Sentinelle ». Afin de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de ces militaires, affectés sur notre territoire pour une durée moyenne de six semaines par mission, il a été demandé à la Ville de Beauvais d'accorder des facilités d'accès aux équipements sportifs, récréatifs ou culturels.

En raison de la forte affluence sur certaines plages horaires et afin d'assurer l'entretien de la patinoire et une rotation du public, les temps d'accès au public à la patinoire seront établis par tranches horaires fixées en fonction des animations et des périodes.

Dans le cadre du fonctionnement de la patinoire sur glace, il est proposé d'adopter le règlement intérieur ci-annexé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'adopter le règlement intérieur ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 5 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 22/11/2019 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame LESURE, Madame PERNIER, Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Cécile PARAGE à Madame Caroline CAYEUX, Madame Françoise BRAMARD à Madame Corinne CORILLION, Madame Chanez HERBANNE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Antoine SALITOT, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER.*

Date d'affichage	29 novembre 2019
Date de la convocation	15 novembre 2019
Nombre de présents	34
Nombre de votants	40

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

Sport - Engagement Ville de Beauvais en faveur des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

Madame Caroline CAYEUX, Maire

15 000 athlètes venus du monde entier, 50 000 volontaires, 13 millions de billets en vente pour assister aux compétitions, 4 milliards de téléspectateurs, des millions de touristes, des émotions hors du commun, des records jamais vus, une fête ininterrompue dans les rues et les stades : la France accueillera en 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'été, qu'elle attendait depuis un siècle.

La Ville de Beauvais et le territoire du Beauvaisis, idéalement situés à moins d'une centaine de kilomètres de l'ensemble des épreuves et du futur village olympique, doit profiter de cet événement planétaire, en s'appuyant sur ses nombreux atouts, notamment :

- des équipements sportifs adaptés aux compétitions sportives de dimensions internationales ;
- d'une capacité hôtelière suffisamment importante et professionnelle pour accueillir des délégations sportives et de nombreux touristes internationaux ;
- d'un aéroport international reliant de nombreux pays européens et nord-africains ;
- d'un tissu associatif sportif dynamique et diversifié, motivé par l'enjeu extraordinaire que représente l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France.

Fort de cette situation, la Ville de Beauvais souhaite désormais affirmer son ambition autour d'un projet « Beauvais 2024 » dont la finalité s'articulera autour de trois axes forts :

- La pratique sportive (soutien aux sportifs de haut-niveau pouvant représenter la Ville aux JOP, développement du sport pour tous) ;
- L'animation locale (organisation de manifestations en lien avec les JOP, soutien à l'animation sportive dans les écoles, promotion du sport-santé) ;
- Le développement économique (promotion des secteurs hôtelier et restauration, tourisme local).

Pour ce faire, outre ses actions quotidiennes en matière de promotion et de développement du sport, la Ville de Beauvais souhaite engager une démarche structurée autour :

- de la réponse à l'appel à projets « Terre de Jeux 2024 » lancée par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) le 17 juin 2019 ;
- de la réponse à l'appel à projets « Centre de Préparation aux Jeux » lancée par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) le 5 juin 2019 pour quatre équipements sportifs municipaux : l'Elispace, le stade Pierre Brisson, la salle d'armes Jean-Baptiste Wiart et le Plan d'eau du Canada, dont la mise à disposition fera l'objet d'une tarification solidaire tel que préconisé par le COJO dans son appel à projet (cf : annexe n°1) ;

- de la création d'un dispositif de bourses individuelles destinées à soutenir financièrement les athlètes licenciés dans les clubs sportifs beauvaisiens et identifiés comme espoirs olympiques (cf : annexe n°2).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la réponse de la Ville de Beauvais à l'appel à projets « Terre de Jeux 2024 » ;
- d'approuver la réponse de la Ville de Beauvais à l'appel à projets « Centre de Préparation aux Jeux » ;
- d'approuver le principe d'une tarification solidaire pour les équipements susceptibles d'être retenus comme « Centre de Préparation aux Jeux » tel que préconisé par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) ;
- d'approuver la création d'un dispositif de bourses individuelles destinées à soutenir financièrement les athlètes licenciés dans les clubs sportifs beauvaisiens et identifiés comme espoirs olympiques et de valider les critères d'attributions indiqué dans l'annexe 2 à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

La commission "Sport", réunie le 5 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 22/11/2019 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Monsieur BOURGEOIS, Monsieur VIBERT, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame PERNIER, Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Cécile PARAGE à Madame Caroline CAYEUX, Madame Françoise BRAMARD à Madame Corinne CORILLION, Madame Chanez HERBANNE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Antoine SALITOT, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER.*

Date d'affichage	29 novembre 2019
Date de la convocation	15 novembre 2019
Nombre de présents	35
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

Sport - subvention - attribution d'une bourse aux athlètes de haut-niveau

Monsieur Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Dans le cadre de l'engagement de la Ville de Beauvais pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, un dispositif d'aides financières en faveur des sportifs de niveau international a été créé : les « Bourses aux athlètes de Haut Niveau ».

Sous forme de bourses individuelles, ces aides financières permettent d'aider les athlètes à faire face aux dépenses liées à leur préparation sportive, à leurs frais d'équipement ou à leurs frais de scolarités pour les plus jeunes d'entre eux.

Les clubs sportifs beauvaisiens sont donc invités à communiquer à la ville de Beauvais chaque année la liste de leurs athlètes qui présentent les meilleurs résultats sportifs et sur qui reposent des espoirs de médailles internationales et a fortiori olympiques.

Forte des résultats exceptionnels obtenus par le club depuis plusieurs années, l'académie beauvaisienne d'escrime (ABE) figure aujourd'hui au premier rang des associations susceptibles de s'inscrire dans ce dispositif.

C'est ainsi que l'ABE, en dialogue avec la Ville de Beauvais, a proposé l'inscription dans ce dispositif de 4 de ces athlètes licenciés et entraînés par le club de Beauvais :

- Clément DORIGO (*champion d'Europe U23 par équipe en 2019*)
- Mélissa GORAM (*championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019*)
- Luidgi MIDDLETON (*champion d'Europe U23 par équipe en 2019*)
- Hélène N'GOM (*championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019*)

Afin d'encourager ces sportifs de haut niveau qui répondent aux critères d'attributions fixés par le dispositif, la ville de Beauvais souhaite apporter une aide forfaitaire d'un montant de 2 500 € par an et par athlète pour la saison 2019/2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les bourses individuelles aux athlètes cités ci-dessus ;
- d'approuver les termes des conventions pluriannuels d'objectifs JOP Paris 2024 à passer avec les athlètes et l'association référente ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 5 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Sport - Subvention sur projets - approbation

Madame Guylaine CAPGRAS, Conseillère Municipale

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subventions sur projet de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions sur projet suivantes au :
- BEAUVAIS WOLF BASKETBALL : 1 500 €, pour le projet de découverte et de sensibilisation au basketball à travers l'organisation d'un déplacement à Paris dans le cadre du spectacle de basketball « All Star Game 2019 » réunissant les meilleurs joueurs du Championnat PRO A et PRO B.
- ESSENTIEL STYLE BEAUVAIS : 4 914 €, pour le projet d'organisation d'un partenariat avec le lycée professionnel Les Jacobins sur un projet d'étude de bac professionnel de promotion et de communication d'un évènement sportif et de sensibilisation des jeunes au breakdance (nouvelle discipline pressentie pour devenir olympique pour Paris 2024), dont l'aboutissement final sera l'organisation d'une battle de breakdance international le 4 avril 2020 au gymnase Coubertin.
- d'approuver les termes des conventions à passer avec ces associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 5 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Sport - subvention - Participation de la ville de Beauvais aux Championnats de France Avenir de Cyclisme 2019

Monsieur Christophe GASPART, Conseiller Municipal

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a organisé en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme (FFC) du 22 au 25 août dernier, les Championnats de France de l'avenir de cyclisme 2019.

Cette manifestation considérée comme une des grandes compétitions cyclistes pour les jeunes, puisque de nombreux futurs champions s'y sont révélés, a donné l'occasion au public de découvrir les nouveaux talents du cyclisme français. A titre d'exemple, les beauvaisiens Annabelle Drevelle, Arnaud Démare, Christophe Riblon ou Eddy Seigneur y ont brillé à leurs débuts.

Sur un plan sportif, ces 4 jours de compétitions ont été l'occasion de décerner 11 titres de Champions de France toutes catégories confondus (épreuves hommes / femmes / « contre la montre » / « en ligne/sur route », relais mixte, etc...).

Au final, ce sont 791 coureurs engagé(e)s, 15 comités régionaux cyclistes, 120 membres de staff d'équipe, 150 bénévoles chaque jours, 50 journalistes/photographes accrédités et 121 000 visionnages sur le live facebook avec 16h de direct, qui ont permis de mettre en avant la ville de Beauvais et les 8 communes du territoire du Beauvaisis traversées par la course.

A présent que cette manifestation s'est achevée sur un bilan positif concernant les retombées économiques et touristiques immédiates pour le territoire et que les coûts définitifs sont désormais connus, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sollicite la participation financière d'un montant de 34 000 € de la Ville de Beauvais parmi les contributeurs de cet évènement, au même titre que le Département de l'Oise et la Région Hauts-de-France.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention de 34 000 € à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour l'organisation des Championnats de France de l'Avenir 2019 ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévues à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Sport", réunie le 5 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Développement Durable - Rapport sur la situation en matière de Développement Durable - Année 2018

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La loi du 12 juillet 2010 (dite Grenelle de l'environnement II) exige des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ;

au regard des cinq finalités du développement durable.

L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit les cinq finalités du développement durable comme telles :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais de l'année 2018 liste les nouvelles actions, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire ».

Des chiffres clés et des indicateurs de suivi ont pour objectif de favoriser l'évaluation de l'impact de nos actions sur le territoire.

Le « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » est dressé à la fin de chaque finalité sous le titre « actions d'exemplarité internes aux services ». Un tableau d'indicateurs vise à suivre l'impact de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne des services de la Ville.

Enfin, le rapport se termine avec une courte description de l'intégration des démarches de développement durable dans les modes de travail des services illustrée par quelques exemples concrets.

La loi prévoit la présentation du rapport sans donner lieu à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport au conseil municipal, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2018.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 6 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de l'année 2018.

6 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2018

M. BOURGEOIS : Comme tous les ans à pareille époque, nous vous présentons le rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais, mais il s'agit de l'année 2018 donc ça vient toujours avec un an et demi de retard.

Le rapport comporte 31 pages qui sont mises en annexe. On y trouve le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, le bilan des politiques publiques au regard des 5 finalités du développement durable que nous allons mentionner dans un instant. Comment est organisé ce rapport, on y trouve une description des actions, des chiffres et des indicateurs et quelques exemples d'intégration du développement durable dans la politique et dans le fonctionnement de la ville.

Nous allons faire un bref résumé des nouvelles actions au regard de ces 5 finalités. Premièrement, la lutte contre le changement climatique. On peut mentionner la mise en place de 10 bornes pour voitures électriques, 2017-2018, et la poursuite actuelle de cette politique de mise en place de bornes de recharge, qui sont de plus en plus utilisées, du reste. La maîtrise de la demande d'énergie grâce au contrat de performance énergétique, qui se traduit par une réduction de la consommation pour l'éclairage public.

Deuxièmement, la préservation des ressources et de la biodiversité. Nous avons eu le classement en espace naturel sensible du marais de Saint-Just, il faut mentionner la protection des ressources en eau de la ville de Beauvais, notamment pour les sources de Friancourt, c'est la lutte contre la pollution diffuse, donc les actions sont en cours avec les agriculteurs. Et nous avons aussi fait le travail sur 2 forages de la plaine du Canada. Au niveau du déchet, il y a eu un nouveau marché de collecte en juillet 2018, il y a eu un changement de prestataire, on en reparlera dans un autre rapport. Et puis la conception de la nouvelle déchetterie qui s'est ouverte il y a très peu de temps, nous en reparlerons également.

Le troisième point, c'est sur l'épanouissement de tous les êtres humains. Mentionnons l'accès facilité aux démarches administratives et au numérique pour tous ; la lutte contre la fracture numérique est opérée à travers la mise en place des permanences administratives connectées, voilà leur nom. Le soutien aux familles, en 2018, au sein de la maison des familles La Bulle, située à Argentine, des temps forts ont été créés dans le but de faire connaître mieux la structure ou d'informer les parents sur des sujets qui les questionnent. En matière d'accessibilité, en octobre 2018, les services techniques ont fait l'acquisition d'une plateforme élévatrice mobile afin de faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux scènes et aux podiums. Au titre de la cohésion sociale, tout d'abord la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Après une expérimentation probante, le C.C.A.S. a développé son partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques de Vacances, pour faire bénéficier aux seniors beauvaisiens des avantages de son plan Seniors en vacances. Le rapprochement police-population, en 2018 l'organisation de Prox'Aventure, dite les Citoyens de demain, avec le service jeunesse de la ville de Beauvais. Le village Prox'Aventure a réuni près de 950 personnes. Enfin, mentionnons la prévention de la radicalisation. Il y a eu l'organisation d'une représentation de la pièce de théâtre intitulée Djihad. Cette pièce narre l'odyssée tragico-comique de 3 bruxellois qui partent en Syrie. Reconnue d'utilité publique, elle a été présentée dans de nombreuses villes de France ; présentée à l'université de Picardie Jules Verne, cette pièce a attiré plus de 276 personnes dont 136 élèves de nos établissements scolaires beauvaisiens. Enfin, sur les modes de production et de consommation durable, tout d'abord le soutien aux commerces.

M. BOURGEOIS (SUITE) : La ville de Beauvais est fortement engagée en faveur du développement et du maintien des activités commerciales, en accompagnant en 2018 une trentaine de porteurs de projet dans les démarches liées à leur implantation commerciale. Aussi, le soutien à la redynamisation du centre-ville, dans cette optique la ville de Beauvais s'est engagée dans un programme cœur de ville cœur de vie, afin d'affirmer la vocation marchande du centre-ville aboutissant sur 3 études qui ont été débutées en 2017 par les prestataires que sont Potloc, Bérénice et Flux Vision.

Voilà très sommairement résumées les nouvelles actions qui ont débuté au titre du développement durable. Et vous savez que la loi prévoit la présentation de ce rapport mais sans avoir un vote. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport pour l'année 2018.

MME LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Il est pris acte de la présentation du rapport.

Rapport 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Madame Aysel SENOL, Maire Adjoint

La loi 2014-873 du 4 août 2014 impose aux communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes présenté comprend ainsi trois parties :

1. La première partie du rapport fait état de la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport de situation comparée présenté dans le cadre du bilan social sur les domaines suivants : *recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération et articulation entre vie professionnelle et vie privée.*
2. La deuxième partie comporte un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes concernant notamment *les rémunérations et les parcours professionnels, la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation, la promotion de la mixité dans les filières et les cadres d'emplois, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail, et la prévention des violences faites aux agents.*
3. Enfin, la dernière partie présente *les politiques menées par la ville sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.*

A l'instar du rapport sur le développement durable, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes doit être présenté préalablement aux débats budgétaires. Cette présentation n'est pas suivie d'un vote, cependant, il convient qu'elle fasse l'objet d'une délibération spécifique.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2018 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes - année 2018.

Le 22/11/2019 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame COLIGNON DUROYON, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOU, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame PERNIER, Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Cécile PARAGE à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Franck PIA, Madame Françoise BRAMARD à Madame Corinne CORILLION, Madame Chanez HERBANNE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Antoine SALITOT, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER.*

Date d'affichage	29 novembre 2019
Date de la convocation	15 novembre 2019
Nombre de présents	34
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

**Finances - Débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif
2020**

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté par le maire au conseil au municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Vu l'article D2312-3 du CGCT qui précise les informations que doivent contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2020 sera soumis à l'examen du conseil municipal de décembre,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

8 – FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. JULLIEN : Mes chers collègues, vous savez qu'il est de tradition avant le vote du budget principal de présenter un rapport, le rapport des orientations budgétaires qui doit donner lieu au débat, qui doit permettre de dégager les pistes constructives pour le budget de l'année suivante.

En quelques mots, quelques observations sur ce volumineux rapport de 61 pages. Je voudrais simplement résumer la philosophie générale de ce rapport. Cette philosophie générale, ce serait simplement de vous dire qu'il faut poursuivre l'effort au tournant des réformes. Au préalable de l'examen de nos pistes d'orientations budgétaires, il m'appartient de vous informer brièvement des modifications introduites par la loi de finances 2020 et ce sera l'exposé de l'environnement économique et financier et aussi ce qui est fondamental, de l'état de la dette au 6 novembre 2019, dernier arrêté que nous avons fixé, puisque cette situation sera la base de l'ouverture d'un nouveau mandat en 2020.

Sur l'environnement économique et financier, nous sommes à la veille d'un bouleversement de la fiscalité locale par la disparition programmée de la taxe d'habitation à partir de 2021 et son remplacement par une dotation issue de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je résume, il s'agit de l'article 5 de la loi de finances 2020. Le terme « dotation » n'est pas innocent. Car elle consacre le remplacement d'une fiscalité sur laquelle nous avons compétence par une dotation dont l'Etat nous assure qu'elle compensera la perte de recettes. L'Etat « nous assure ». Ceci étant, vous savez qu'une loi de finances d'une année peut être remplacée par une autre loi de finances l'année suivante. Mais toutefois, cette perspective n'aura d'effet qu'à partir de 2021 pour les communes, sachant que pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, par exemple pour la C.A.B., elle s'appliquera dès 2020.

Alors mes chers collègues, quelles en sont les conséquences pour notre prochain budget 2020 ? A priori, aucune, puisque le régime antérieur de prise en charge par l'Etat de la part dégrevée de taxe d'habitation sur 80 % des foyers perdure encore en 2020. La ressource tirée de cette fiscalité globale, c'est-à-dire la T.H. compensée plus la taxe foncière sur les propriétés bâties, s'établirait en 2020 à un montant estimé de 39,7 millions d'euros. Alors je dis bien « estimé » car vous savez que la loi de finances 2020 ne sera définitivement votée qu'à la fin du mois de décembre et qu'il y a encore des navettes au niveau de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Ce montant de 39,7 millions d'euros est en légère progression par rapport à 2019 et représenterait 46,7 % de nos recettes de fonctionnement. C'est dire que notre fiscalité locale, la sensibilité de notre budget, pèse largement sur les modifications réglementaires au titre de cette fiscalité locale globale. Quant à la Dotation Globale de Fonctionnement, elle subirait un léger recul par rapport à 2019, passant de 5,85 millions d'euros à 5,78 millions d'euros ; seule la Dotation de Solidarité Urbaine bénéficiant d'une progression, permettant une stabilité globale estimée des dotations d'Etat à 26,9 millions d'euros. Vous voyez la prudence, je dis bien « estimée ». Nous arrêterons les chiffres définitifs au moment de la présentation du budget primitif. L'ensemble des éléments permettra un produit de gestion globale de 84,9 millions d'euros, qui devra permettre, sans aucune augmentation des taux communaux de fiscalité locale, tout d'abord le financement de nos dépenses de fonctionnement dans de bonnes conditions, et puis également, et surtout, un autofinancement correct de nos dépenses d'investissement afin de limiter au maximum l'endettement de notre collectivité.

M. JULLIEN (SUITE) : Je vous parlais d'efforts tout à l'heure, je vais rentrer dans le vif du sujet. Dans les efforts consentis en particulier, je relève que l'enveloppe dévolue aux subventions progresse pour 2020 de plus de 5,16 %. Ce qui démontre la volonté de l'équipe municipale de soutenir au mieux, d'une part, les associations, d'autre part, notre action sociale par le relèvement de la subvention au C.C.A.S. qui s'élèvera en 2020 à 3,45 millions d'euros. Un mot sur les programmes d'investissement. Nous envisageons 23,8 millions d'euros de dépenses d'équipement, dont 11,2 millions d'euros de crédits de paiement au titre des autorisations de programme. Outre l'autofinancement disponible, il est envisagé une enveloppe d'emprunt de 17,4 millions d'euros en léger recul par rapport à 2019, et alors que nous rembourserons en même temps 8,4 millions d'euros sur les emprunts antérieurement contractés. Tout ceci, mes chers collègues, m'amène à vous parler de l'état de la dette en cette fin de mandat. Au 31 décembre 2013, l'endettement de la Ville s'établissait à 68,7 millions d'euros. Au 6 novembre 2019, cet endettement s'établit à 54,4 millions d'euros, soit un progrès en termes de désendettement de 21 %. Notre situation en termes d'endettement est donc apparemment favorable, même si la vigilance doit rester nécessaire compte tenu des bouleversements de nos moyens de financement qui s'annoncent au vu des réformes en cours et des réformes annoncées.

Quelques mots sur les budgets annexes, parce qu'il ne faut pas les oublier.

Tout d'abord l'eau. Nous poursuivrons les mêmes efforts que durant l'année 2019, avec un programme d'équipement axé sur l'amélioration du réseau d'eau potable sans toucher au taux de la surtaxe eau prélevé sur les factures des abonnés. Effectivement, je vous rappelle mes chers collègues, que le budget annexe eau doit s'équilibrer avec ses propres recettes et la recette de fonctionnement principale du budget annexe de l'eau c'est la surtaxe eau qui est prélevée sur les factures d'eau.

Pour l'Elispace, il faudra prévoir une subvention d'équilibre en provenance du budget principal comme les années précédentes car cette structure, si l'on veut préserver son attractivité, doit conserver des tarifs d'utilisation compétitifs.

Enfin un mot sur les budgets annexes de zones. Notamment la Longue Haye et le lotissement Agel. Ces deux seuls budgets annexes seront reconduits en 2020, étant précisé que le budget annexe Agel devra encore bénéficier d'une subvention d'équilibre de 700 000 €.

En conséquence, sur les orientations pour 2020, je voudrais insister sur le terme « vigilance » mais aussi sur le terme « réalisme », pour préserver le bon fonctionnement de nos services publics municipaux, pour préserver un autofinancement cohérent de nos investissements publics, prudence aussi sur l'évolution de notre endettement, le tout sans toucher à nos taux communaux d'impôts locaux.

Voilà mes chers collègues en quelques mots le résumé de ce volumineux rapport de 61 pages qui vous est soumis ce soir, sur lequel je vous invite à débattre, sans pour autant qu'il y ait de vote à la fin de ce débat.

M. VIGUIER : Madame le Maire, chers collègues, votre municipalité a donc décidé d'inscrire ce débat budgétaire sous le double signe d'une soi-disant gestion rigoureuse et d'une stabilité fiscale et tarifaire. Pensez-vous sérieusement, Madame le Maire, pouvoir ainsi gommer les caractéristiques principales d'une gestion calamiteuse, qui depuis près de 20 ans est une gestion au coup par coup. Jamais hélas de bon coup pour les beauvaisiens, mais plutôt une suite ininterrompue de coups médiatiques, enchaînant sans vergogne les annonces sans lendemain, les contre-pieds consistant à refaire ce que l'on a défait auparavant, sans oublier les mensonges souvent les plus gros. Gestion rigoureuse, nous dites-vous, voyons cela. C'est pourtant vous qui, en privatisant le stationnement du centre-ville et en instaurant le tout payant, avez réussi tout à la fois à mettre en danger de mort le centre-ville de Beauvais, tout en faisant perdre des sommes considérables à la Ville.

M. VIGUIER (SUITE) : C'est toujours vous qui avez liquidé les centres sociaux de Saint-Jean et de la Soie Vauban, avant d'en redécouvrir les vertus quelques années plus tard et de tenter de les recréer à un coût très élevé. C'est toujours ce syndrome Pénélope, qui vous caractérise si bien Madame la Maire, tant il est vrai que faire et défaire c'est toujours travailler. C'est du moins bien utile pour tenter de faire croire que l'on travaille à l'intérêt général de Beauvais et des beauvaisiens. Et nous pourrions évoquer aussi le bradage de la place du Jeu de Paume à un prix bien inférieur au coût supporté par la Ville pour réaménager les voiries alentours au bénéfice du promoteur. Car il en va du Jeu de Paume comme du stationnement en centre-ville, avec vous Madame CAYEUX c'est toujours perdant-perdant pour les beauvaisiens. Nous pourrions au moins espérer que la proximité des élections municipales vous freine dans ce grand gaspillage d'argent public et que votre expérience, si souvent revendiquée par vous, soit enfin d'une quelconque utilité pour notre ville. Hélas, c'est tout le contraire qui se produit. Il n'est qu'à prendre l'exemple récent de la patinoire de Noël. Vous nous expliquiez il y a 4 ans, mais il est vrai qu'il y a 4 ans vous n'aviez que 15 années d'expérience au poste de Maire, que la Ville allait acquérir une patinoire en plastique pour faire des économies par rapport au coût de location d'une patinoire sur glace. Une acquisition supérieure à 200 000 €. Mais cette année, la patinoire en plastique, qui il est vrai n'a jamais donné satisfaction aux beauvaisiens, va continuer de prendre la poussière au centre technique municipal, puisque vous nous proposez la location d'une patinoire sur glace pour la modique somme de 75 000 €, qui vient donc s'ajouter au coût d'achat de celle en plastique. Quelle incohérence ! Un salto arrière plus électoraliste que gracieux qui va coûter une fois encore très cher aux contribuables beauvaisiens.

Venons-en maintenant à votre revendication, je vous cite « de stabilité fiscale et tarifaire ». Là vous faites très très fort, Madame le Maire. Il fallait oser, en revendiquant cette stabilité fiscale et tarifaire, prendre à ce point les beauvaisiens pour des imbéciles. Stabilité fiscale et tarifaire dites-vous, faut-il rappeler que vous avez porté au plus haut la taxe foncière et la taxe d'habitation, en matraquant fiscalement les beauvaisiens dans des proportions historiques et inédites, sans jamais depuis, sans jamais depuis revenir sur ces hausses pharamineuses de la fiscalité communale. Stabilité fiscale et tarifaire, dites-vous, faut-il rappeler qu'à cette hausse des taux de fiscalité communale vous avez ajouté, par un tour de passe-passe qui n'avait pas échappé à l'opposition, la suppression ou la réduction de plusieurs abattements à la base qui permettaient pourtant aux familles les plus modestes d'être exonérées de votre taxe d'habitation. Ces familles modestes, ces familles pauvres qui se retrouvent par votre faute, Madame CAYEUX, de nouveau éligibles à la taxe d'habitation, et qui doivent chaque année trouver des centaines d'euros pour l'acquitter. Stabilité fiscale et tarifaire, dites-vous, faut-il rappeler que vous avez créé au lendemain des dernières élections municipales un nouvel impôt dans le Beauvaisis, une taxe sur les ordures ménagères qui coûte 80 € supplémentaires chaque année aux propriétaires de leurs logements. Stabilité fiscale et tarifaire, dites-vous, pensez-vous vraiment que les beauvaisiens ont oublié l'explosion des tarifs de restauration municipale et des centres de loisirs, décidée cyniquement là encore au lendemain des dernières élections municipales, avec un surcoût de plusieurs centaines d'euros chaque année devant être supporté par de très nombreuses familles beauvaisiennes. Et pourtant, et c'est cela le vrai bilan de 20 années de gestion CAYEUX, Beauvais et les beauvaisiens se sont terriblement appauvris, notre ville étant répertoriée comme une ville classée parmi les plus pauvres de France. Ce n'est pas l'opposition municipale qui le décrète, ce sont les chiffres de l'INSEE qui vous mettent, Madame le Maire, face à la réalité et face à vos responsabilités. A Beauvais, une famille sur 4 est considérée comme pauvre, avec un taux de pauvreté de 24,3 % contre 14,1 % au plan national. C'est l'INSEE qui le dit.

M. VIGUIER (SUITE) : A Beauvais, le niveau de vie est inférieur de 3 000 € à la moyenne nationale ; notre ville se classe 29 000^{ème} sur 32 970 communes, c'est l'INSEE qui le dit. A Beauvais, au moins 86 % des familles seront exonérées de la taxe d'habitation. 86 %, en raison de leurs modestes revenus, contre seulement 77 à 78 % au plan national. La mairie de Beauvais perçoit de l'Etat une aide, la Dotation de Solidarité Urbaine, en raison de ses ressources insuffisantes pour assumer seule des dépenses de solidarité. Cette aide de l'Etat augmente chaque année, en raison de l'appauvrissement constaté de Beauvais. Pas de quoi se réjouir comme vous osez si souvent le faire lors de nos Débats d'Orientations Budgétaires.

Alors, malgré cette régression sociale, il nous faut constater que votre municipalité continue de faire payer aux familles vos mauvais choix politiques en matière de tarifs municipaux et fiscalité communale. Et comme si cela ne suffisait pas, vous continuez par ailleurs à dégrader la qualité des services publics locaux qui sont pourtant le seul capital de ceux qui n'en ont pas. En réduisant les moyens d'action des agents communaux, non remplacement de nombreux départs en retraite, disparition de plusieurs ateliers techniques municipaux au bénéfice d'externalisations de tâches vers des entreprises privées pourtant davantage bien plus coûteuses. Et que dire encore de la part des dépenses d'équipement, les dépenses utiles aux Beauvaisiens. Cette part des dépenses d'équipement qui est à Beauvais à un niveau plus faible que la moyenne. Alors ce n'est pas en créant des plans « maxitrucs », des plans « hyperbidules » consistant simplement en général à additionner sur 6 ans les budgets annuels ordinaires que toute commune consacre par exemple à ses voiries ou à son éclairage public, ce n'est pas en créant ces plans « maxibidules » que vous pourrez faire illusion. Bref, depuis 2001, votre municipalité, Madame CAYEUX, privilégie les paillettes et néglige les vrais besoins des beauvaisiens qui ne cessent de s'appauvrir. Il est grand temps de tourner la page et de donner enfin à Beauvais et pour les beauvaisiens d'autres orientations budgétaires qui permettent d'agir utilement et bien différemment de vous au service d'une ville ambitieuse et réellement attentive à son environnement et à ses administrés.

M. JULLIEN : Mon cher collègue, je suis un petit peu atterré par votre intervention. Pourtant, vous êtes un vieux routier de la politique, ça fait de nombreuses années que vous siégez dans ce Conseil Municipal, vous avez été conseiller général, donc vous devriez connaître parfaitement les mécanismes financiers. Et malheureusement je m'aperçois que chaque année je suis obligé de vous rabâcher les mêmes choses. A croire que d'un seul coup, vous seriez devenu sourd. Devenu sourd à quoi ? Aux différentes échéances électorales qui sont intervenues depuis 2001. Car vous nous critiquez par exemple le taux, alors je retiens votre propos, le taux « pharamineux » de la taxe foncière. Je dois quand même rappeler que ça a été une décision de Monsieur Walter AMSALLEM de fixer une taxe foncière sur les propriétés bâties très supérieure au taux de taxe d'habitation puisqu'elle représentait le taux de taxe foncière à l'époque plus d'une fois et demi le taux de la taxe d'habitation qui était pratiquée à Beauvais. Je précise que si on regarde la moyenne des villes de France, toutes opinions politiques confondues, d'habitude le taux de taxe d'habitation est à peu près équivalent au taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je suis désolé, nous n'avons pas augmenté le taux de la taxe foncière. Nous avons même tenté en 2002 de le réduire, mais malheureusement avec le système de déliaison des taux qui nous est imposé par la loi, nous n'avons pas pu le diminuer autant que nous l'aurions voulu. Alors entre deux, je vous dis vous avez perdu effectivement la mémoire des échéances électorales, en 2008, il y a eu de nouvelles élections. Vous avez été battu. En 2014, nous avons failli gagner les élections au 1^{er} tour, alors que l'augmentation « pharamineuse » comme vous dites de la taxe d'habitation était intervenue dans le mandat entre 2008 et 2014. Alors à croire que vous êtes peut-être le seul à croire que notre gestion était aussi calamiteuse entre 2008, et 2014.

M. JULLIEN (SUITE) : Mais je ne veux pas revenir sur les mandats précédents parce que je crois que les électeurs ont jugé, je vais revenir sur le mandat actuel, sur les propositions que nous faisons et sur les propositions que j'attends de vous. Car n'oublions pas ce qu'est un Débat d'Orientations Budgétaires. Un Débat d'Orientations Budgétaires c'est une espèce de table ouverte dans laquelle on doit échanger des propositions de part et d'autre de la table pour faire avancer le projet de budget qui nous attend l'année prochaine. Dans votre propos, j'ai entendu des critiques, des critiques, des critiques, mais bien que j'aie tendu l'oreille attentivement à vos propos, je n'ai entendu aucune proposition. Alors, quelle est la construction que vous entendez faire pour participer au titre de ce budget 2020 ? Pour l'instant, je n'ai pas vu le moindre petit caillou pour concourir à la construction de ce budget 2020. Il n'y a pas de propositions. Il n'y a rien, c'est vide. Et là je suis, mon cher collègue, extrêmement déçu. Alors, maintenant, vous auriez peut-être pu venir nous dire, allez, je vais prendre l'absurde, pourquoi pas « l'année prochaine il va falloir baisser énormément le taux de taxe foncière ». Pourquoi pas ? Ça aurait pu être une proposition, on aurait pu en débattre, si vous le voulez. Vous auriez pu nous dire pourquoi pas « le taux des tarifs municipaux – ça aurait pu être une proposition – doit être divisé par deux », ça aussi ça aurait pu être une proposition sur laquelle on aurait pu discuter. Vous auriez pu nous dire « sur les programmes d'investissement, il va falloir changer la liste des autorisations de programme qui figure dans votre rapport et des crédits de paiement qu'on a pu faire ». Sur le dossier qui vous a été communiqué, vous ne m'avez pas demandé qu'on raye d'un trait de plume certaines opérations, par exemple le plan voiries, l'éclairage public, pour plus de 2 millions d'euros ou par exemple la piscine Bellier pour plus de 600 000 € ; vous ne m'avez pas critiqué là-dessus. Vous ne m'avez pas demandé d'annuler ces programmes. La salle des fêtes Elispace par exemple, vous auriez pu me dire « ce n'est pas urgent, on va supprimer ces crédits ». Pourquoi pas ? C'était des propositions. On aurait débattu là-dessus. Evidemment je n'aurais pas été d'accord avec vous mais il n'en demeure pas moins que ça aurait été des propositions. Ça aurait été des propositions dans lesquelles vous auriez pu construire un projet de budget. Or, qu'est-ce qu'il va se passer là ? Je propose, avec toute l'équipe municipale et sous la houlette de Madame le Maire, quelque chose qui est construit, qui est prudent. Et d'ailleurs j'ai utilisé le terme de « vigilance » dans le projet car nous sommes dans le tournant des réformes et il est vrai qu'actuellement l'Etat ne nous facilite pas la tâche car il faut lire les nombreux articles du projet de loi de finances 2020 pour savoir à quelle sauce nous allons devoir être mangés. C'est-à-dire que nous serons amenés à prendre des dispositions pour faire face à ces dispositions réglementaires qui s'imposeront à nous à partir de l'année 2020 et plus précisément à partir de l'année 2021, car la réforme du financement des collectivités locales et notamment de la fiscalité locale prendra son plein effet entre 2021 et 2023. Alors là, votre propos est creux. Je vous dis tout de suite, j'ai fait un rapport, avec toute l'équipe municipale, qui est réaliste, qui tient compte des réalités ; Je n'ai pas fait un rapport dans lequel j'ai enté de vous faire rêver. Et c'est peut-être là que vous critiquez. Il aurait peut-être fallu effectivement qu'à l'aurore d'une campagne électorale je fasse des orientations budgétaires qui fassent rêver, mais vous savez très bien que la réalité nous rattrape toujours. Voilà un peu mes observations en réponse à ce que vous me dites, mon cher collègue, c'est le vide absolu dans vos propositions, c'est tout ce que je retiens de vos propos.

MME LE MAIRE : J'ajouterais, pour compléter les propos de Jean-Marie JULLIEN, que non seulement quand la critique devient excessive, elle devient insignifiante. Et j'hésite, à titre personnel, entre vous répondre et vous pardonner. Pourquoi vous pardonner, parce que je pense à une phrase de Saint-Augustin qui disait « on peut être cruel en pardonnant, et on peut être miséricordieux en punissant ».

MME LE MAIRE (SUITE) : Donc au fond ce soir, en cette fin de mandat, j'ai plutôt envie de vous pardonner, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Ça se pose là comme réponse creuse, je paraphrase Jean-Marie JULLIEN mais ça se pose là, vraiment. C'est assez pathétique. Très franchement, vous avez l'air très très fière de votre présent mandat, de votre dernier mandat qui, vous ne le savez pas puisque vous ne les côtoyez pas, a coûté à une famille moyenne disposant d'à peu près 2 SMIC mensuels, chaque membre du couple étant au SMIC, avec 2 enfants, vous leur avez coûté au bas mot 4 000 € depuis le début de ce mandat, en augmentant considérablement les tarifs de restauration municipale, en leur instaurant une taxe sur les ordures ménagères. C'est au bas mot 4 000 € qu'une famille avec 2 SMIC et disposant de 2 enfants, a dû déboursier depuis le début de ce mandat. Je ne sais pas s'ils seront assez miséricordieux pour vous pardonner mais comptez sur nous pour que nous leur suggérons de ne pas vous pardonner d'avoir agi avec autant de légèreté et autant de fourberie parce que je suis quand même autant surpris quand on nous oppose.

MME LE MAIRE : Il va falloir mesurer vos propos ! Monsieur VIGUIER, c'est déplaisant de vous écouter.

M. VIGUIER : Mais vous allez me laisser terminer quand même !

MME LE MAIRE : C'est déplaisant de vous écouter parce que, inlassablement depuis un certain nombre d'années, vous êtes toujours insidieux dans l'outrance et ça n'est même pas sur des propos constructifs. Donc je vous le dis, faites attention à vos propos.

M. VIGUIER : Vous pouvez vraiment me menacer, vous n'imaginez pas comme ça me laisse totalement indifférent, Madame le Maire. La fourberie c'est d'agir en ayant caché qu'on allait le faire. Et je suis toujours très surpris quand Jean-Marie JULLIEN nous ressort chaque année qu'un Débat d'Orientations Budgétaires devrait nous permettre d'influencer, nous l'opposition, le prochain exercice budgétaire. Mais, c'est quand même incroyable ! Lorsque vous avez augmenté de manière pharamineuse les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière en 2008, vous en avez décidé ainsi en 2008 et ça s'est appliqué en 2009, aviez-vous mis ce point à l'ordre du jour du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année précédente ? Evidemment que non. Lorsque vous avez augmenté de manière pharamineuse les tarifs de restauration municipale à l'été 2014, aviez-vous inscrit cette question au Débat d'Orientations Budgétaires 2013 ? Bien sûr que non. Lorsque vous avez instauré une taxe additionnelle sur les ordures ménagères, en septembre-octobre 2014, aviez-vous à l'Agglo inscrit cette création d'un nouvel impôt au Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2013 ? Evidemment que non ! Donc, c'est là où je parle de fourberie. Soit c'est de l'inconséquence et en fait vous agissez sans l'avoir préparé, soit vous préparez vos mauvais coups et une fois les élections empochées, vous dégainez vos mauvais coups. Et je crois malheureusement que c'est plutôt cela parce que vous ne pouvez pas être toujours inconséquents. Je pense aussi que vous avancez masqués et que lorsque vous avez des mauvais coups à accomplir sur le plan fiscal et financier, sur le plan tarifaire, eh bien vous le faites une fois les élections empochées sans jamais l'avoir annoncé au préalable. Et c'était déjà le cas avec le bétonnage de la place du Jeu de Paume, où je vous rappelle que vous l'avez sorti du chapeau en avril-mai 2008, je ne me souviens pas qu'il y ait eu la moindre discussion préalable lors du mandat précédent, ni même lors de la campagne électorale de 2008.

M. VIGUIER (SUITE) : Donc ne venez pas aujourd'hui nous expliquer que nous devrions nous saisir d'un Débat d'Orientations Budgétaires, pour vous faire des propositions alors que vous vous n'en faites aucune si ce n'est franchement d'avoir l'outrecuidance de nous parler de stabilité fiscale et tarifaire ; de nous proposer des baisses de tarifs pour l'avenir. Là franchement, vous faites rêver qui en proposant l'inverse de ce que vous avez fait ces dernières années, ce qui a coûté je le répète des milliers d'euros à énormément de familles beauvaisiennes, et là je ne parle que depuis le présent mandat, votre dernier mandat. Donc Jean-Marie JULLIEN, vous nous interrogez sur ce que serait notre contribution pour les finances communales et pour la Ville 2020, très objectivement au regard de ce qu'est votre bilan calamiteux tout particulièrement au plan financier et fiscal, notre contribution sera de proposer et d'essayer de convaincre les beauvaisiens de changer de majorité municipale, de vous donner congé, de vous mettre en retraite et de vous dire qu'il est temps que Beauvais et les beauvaisiens disposent d'une autre majorité municipale qui puisse conduire une autre politique utile, de bon sens, et qui corresponde réellement à leurs attentes et à leurs besoins.

M. DE SAINTE MARIE : J'aimerais bien, mes chers collègues et l'Assemblée ici présente, venir porter un témoignage. Un témoignage simple déjà quand j'entends qu'untel ou une telle ne serait pas en contact avec les familles modestes, je voudrais rappeler que l'équipe majoritaire en place est composée de 36 personnes, dont évidemment Madame le Maire au premier chef, mais il y en a quand même 35 et que, évidemment, si vous suivez un peu les réseaux sociaux ou les articles de presse, ou si vous nous voyez dans la rue, vous savez que nous sommes toujours en contact avec la population beauvaisienne. Donc porter une critique comme ça, essayer d'avoir un peu de morgue là-dessus, je trouve que ce n'est pas bien évoluer. Le deuxième témoignage, c'est que ça tombe bien, je ne sais pas si Monsieur VIGUIER a la condition qui est la mienne, c'est-à-dire d'être en couple avec 2 enfants, c'est-à-dire le foyer qu'il devait décrire avec ses 4 000 € de plus par an ! Ca tombe bien parce que je suis en couple, avec 2 enfants. Et depuis 2014, juste en tant que chef de famille, non chargé de famille c'est pour l'égalité des sexes que je dis ça je ne suis pas chef de famille mais un membre de cette famille, je n'ai pas vu, hormis sur des bases qui ont évolué et qui ne sont pas du ressort municipal, d'évolution ni de la taxe foncière, merci mon cher Jean-Marie de l'avoir rappelé puisque le pourcentage de la taxe foncière était bien avant 2001, ni d'augmentation sur les impôts locaux, hormis les bases mais qui ne dépendent pas non plus de la municipalité. Alors je vous accorde évidemment, je ne m'étendrai pas là-dessus, cette augmentation des tarifs de cantine. Certes. Après, il faut avoir une vision responsable de ces tarifs. Quand on sait qu'un repas en tout, je ne parle pas que de la nourriture mais de tout ce qui va avec, revient à un peu plus de 11 € par enfant ou par personne et par jour et que le maximum, le maximum qu'on paie en tant que parent pour ses enfants, est de l'ordre de 4,80 €, c'est-à-dire qu'évidemment il y en a qui paie le plus bas 25 centimes, si j'ai bien retenu les leçons d'Olivier TABOUREUX, et si je regarde ma facture, c'est de 4,80 €. Alors j'arrive à peu près au tiers de la facture, il ne faut quand même pas exagérer. Et puis je pense qu'évidemment quand on a la possibilité, puisque c'est lié avec nos revenus, et qu'on est parent, on doit être responsable également de pouvoir payer un minimum pour que les autres paient moins.

Voilà les 2 témoignages que je voulais apporter. Et témoigner évidemment de mon accord plein et entier sur l'outrance de vos, Monsieur VIGUIER. Je sais qu'il va y avoir des échéances municipales, que vous êtes en pleine campagne, qu'il va falloir en mettre un coup mais franchement l'outrance ne vous amènera à rien du tout. Soyez franc, regardons Beauvais comme c'est et soyons tout de même fiers des finances publiques qui ont été tenues pendant toutes ces années. Quand vous dites d'ailleurs le dernier mandat, je vous accorde que le dernier mandat commence en 2014, donc que les impôts n'ont pas été augmentés depuis 2008.

M. DE SAINTE MARIE (SUITE) : Donc il ne s'agit pas non plus du dernier mandat mais bien avant et je voudrais féliciter mon collègue Jean-Marie JULLIEN pour l'ensemble de sa tenue financière de la Vville.

M. PIA : Mon propos consistera à relever quand même les points qui sont je trouve extrêmement positifs par rapport à la situation financière de la ville et des informations que nous a données notre collègue Jean-Marie JULLIEN, qui, comme tu l'as dit, est toujours extrêmement compétent pour la gestion des finances et je crois qu'on peut aussi lui rendre hommage ce soir. Parce que ce qu'on observe dans une période qui est extrêmement difficile aujourd'hui pour toutes les collectivités, c'est que nous avons réussi ce tour de force d'avoir un taux d'imposition resté stable depuis 10 ans. C'est un point extrêmement positif, par rapport aux attentes de nos concitoyens qui sont aujourd'hui de dire « on ne peut plus augmenter les impôts », et nous les avons écoutés en ce sens. J'observe aussi qu'on a une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, ce qui est vraiment fondamental pour justement nous permettre d'avoir des marges importantes en termes d'investissements. Et mes chers collègues, je crois que ce qu'il faut relever ce soir c'est qu'une fois de plus nous avons notamment un taux d'autofinancement important, et qui nous permet aussi, et qui augure en tout état de cause de bonnes nouvelles par rapport aux investissements futurs que nous avons à réaliser. Alors je sais que je ne vous convainrais pas Monsieur VIGUIER mais ce n'est pas du tout le but ce soir puisque c'est cause perdue étant donné que vous avez un discours qui est, pour le coup, là purement électoraliste. Donc effectivement, outrancier, et je trouve ça regrettable parce que je crois que vous avez une certaine expérience passée quand vous étiez le collaborateur de Monsieur AMSALLEM des finances publiques, et vous savez très bien la difficulté que nous avons à maintenir les budgets. Et vous êtes aussi je crois collaborateur d'un maire et vous connaissez les situations aujourd'hui des collectivités. Donc si on fait le comparatif, je pense que véritablement Beauvais, par rapport à d'autres collectivités est vraiment dans une très bonne situation. Et ce soir, je voudrais insister sur le fait que ce n'est pas donné à tout le monde parce que nous avons effectivement fait des efforts conséquents et néanmoins nous avons des projets, et quand vous parlez toujours des problématiques d'impôt, moi je dirais que l'impôt sert aussi à redistribuer. Et la redistribution à Beauvais, elle se fait dans le domaine social notamment où nous avons un plan Nouvelle Solidarité, qui nous permet aussi de répondre aux attentes des personnes les plus modestes, qui sont les plus en difficulté et ça aussi ce n'est pas forcément donné à toutes les collectivités si on fait le comparatif avec bien d'autres ; dans le domaine du logement, alors je sais que le domaine du logement est de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, mais comme bien souvent Monsieur VIGUIER dans vos critiques vous soulevez des politiques qui concernent l'Agglo, et bizarrement d'ailleurs on ne vous entend pas, en Conseil Communautaire, c'est morne plaine, on n'entend personne, donc aucune intervention, aucune proposition et en plus de ça effectivement Madame le Maire me soufflait que vous n'étiez pas venu, j'étais moi-même au Sénat, je n'avais pas pu être présent au dernier Conseil Communautaire, ce qui prouve à quel point...(INAUDIBLE) oui mais c'est la première fois que je manquais et c'était pour la remise d'une récompense importante et qui témoigne encore des efforts que nous faisons à Beauvais pour tirer notre ville vers le haut contrairement à ce que vous dites. Alors sur les logements, Monsieur VIGUIER, on a engagé un plan rénovation confort qui permet justement de soutenir les beauvaisiens dans les économies d'énergie et ça, ce n'est pas donné à toutes les collectivités, je crois que c'est la seule agglo dans l'Oise qui a engagé ce plan auprès des bailleurs sociaux pour justement permettre aux bailleurs de travailler sur la performance énergétique et de renforcer la performance énergétique, et on va d'ailleurs renforcer cette action en s'attaquant aussi aux copropriétés.

M. PIA (SUITE) : Et ça c'est aussi lié aux efforts budgétaires que nous faisons pour soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens et puis les aider par rapport à leurs logements et répondre à la problématique énergétique et environnementale. Ça c'est aussi à mettre à notre actif. Je veux bien, on est là pour soulever les points négatifs, mais de temps en temps il faut aussi voir ce qui marche. Et vous gagnerez en crédibilité en acceptant de reconnaître, et d'ailleurs ça se fait souvent en commission, j'en témoigne d'ailleurs de Madame GEFFROY qui a souvent une position constructive dans les commissions et qui vote avec nous sur les projets, ce qui prouve à quel point on n'est pas forcément à côté de la plaque. Et puis j'en terminerai par là parce que c'est forcément un dossier qui est d'actualité, celui de la rénovation urbaine, où là encore après Saint-Jean, nous allons, Argentine et Saint-Lucien, transformer nos quartiers et ça c'est aussi, Mesdames et Messieurs de l'opposition, à mettre à notre actif.

M. RAHOUI : C'est vrai que le Débat d'Orientations Budgétaires comme le budget, c'est toujours relativement animé, ce n'est pas pour nous déplaire parce que si on est autour de la table, c'est qu'on a des convictions, c'est qu'on est attachés à notre ville et qu'on a envie d'avoir dans les décisions qu'on va prendre une vision d'avenir positive. Ce Débat d'Orientations Budgétaires, comme le budget qu'on va voter dans quelques semaines, il est particulier parce qu'il est voté et débattu par une équipe, par une municipalité, un Conseil Municipal sortant, mais sera appliqué par une nouvelle majorité, une nouvelle équipe municipale qui sera élue après le scrutin de mars. Donc je ne m'étonne pas qu'il y ait une dimension politique dans les interventions qui ait pu être faite, et c'est tout à fait normal et chacun est à sa place dans ce cadre-là.

Je voudrais surtout m'étonner, au travers du Débat d'Orientations Budgétaires qui nous est proposé ce soir et les documents qui sont mis à notre disposition, je parle de campagne électorale, on entend les uns se déclarer, les autres se désister, les beauvaisiens commencent à être sensibles à cette élection qui approche et nous parlent, aux uns et aux autres, je sais que quasiment chacun des collègues ici autour de la table se fait interpellé au sujet des propositions, des idées qui vont devoir émaner, qui vont intéresser les habitants de la Ville. Et il y a une thématique, vous le savez, qui m'est chère parce que je crois que c'est une préoccupation largement partagée dans cette Ville, c'est la question de la sécurité, pour ne pas dire de l'insécurité vécue dans cette Ville. Et dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, et dans les documents qui sont mis à notre disposition, moi je m'étonne lorsque je regarde la question des heures supplémentaires et notamment des heures supplémentaires effectuées par la police municipale. On en est, dans les chiffres qui nous sont communiqués pour l'année précédente, à 9 625 heures supplémentaires. Sachant qu'on a 47 agents concernés, je trouve que c'est excessif. Excessif eu égard à la complexité de la tâche assumée par les agents de la police municipale, excessif par rapport aux difficultés que rencontre notre ville ; nous sommes dans une ville qui est frappée par la question des trafics, trafics de stupéfiants ; une ville qui est aussi fortement concernée par les atteintes aux personnes. Les atteintes aux personnes ce sont les personnes qui se font agresser dans la rue, la personne qui se fait voler son sac à main, il y a eu des progrès ces derniers temps en matière d'insécurité sur les cambriolages ; la domotique a bien entendu aidé de ce côté-là mais on a une vraie carence et je crois qu'il va falloir avoir une vraie réflexion et des propositions réellement à la hauteur des enjeux, des problématiques de la ville. Et je crois qu'on a ici un élément de réponse. Je crois qu'être policier municipal c'est usant tant physiquement que moralement, psychologiquement ; on a des policiers municipaux qui dans notre ville, c'est lié au désengagement de l'Etat je pense, doivent assumer des missions qui ne relèvent pas de leur responsabilité première.

M. RAHOUI (SUITE) : La police municipale a été créée sous une municipalité de gauche dans cette Ville, c'est dire que c'est un sujet qui nous concerne, un sujet sur lequel on a été amené à agir concrètement pour essayer de trouver des réponses, mais qu'on est loin, qu'on s'éloigne de la mission première qui leur était dévolue qui était avant tout de pouvoir créer du lien avec les habitants, pouvoir repérer des remontées et d'être dans une logique de prévention et de médiation. Et aujourd'hui lorsque la police municipale assume les responsabilités et les missions de la police nationale, je fais plus que m'interroger. Donc je reviens à ce constat de 9 625 heures supplémentaires pour 47 agents, je pense qu'il faut qu'on avance avec une nouvelle vision de cette police et qu'on aboutisse, et en tout cas on parle de manque de proposition mais nous avons des propositions, en tout cas moi j'en assume une qui mérite d'être examinée et à laquelle je souhaite que nous réfléchissions, c'est l'augmentation des effectifs de la police municipale. On dispose d'un budget de 235 000 €, consacré à des heures supplémentaires. La philosophie de la famille politique qui est la nôtre c'est de plus tendre à de la création d'emplois, vous le savez Madame le Maire, qu'au développement d'heures supplémentaires ou de l'externalisation de services, et je crois que c'est une chose sur laquelle il va falloir sérieusement avancer, eu égard à la somme qui est engagée, parce que je le redis, l'insécurité est un réel problème dans cette ville et je ne pouvais pas m'empêcher d'évoquer cette thématique-là dans le Débat d'Orientations budgétaires ce soir.

MME LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, vous me donnez l'occasion de revenir sur la politique qu'on a menée depuis 2001. Excusez-moi, quand je suis arrivée ici il y avait 8 policiers. 8 policiers qui n'avaient pas des responsabilités importantes et nous avons créé une police municipale digne de ce nom, il y a 50 policiers aujourd'hui. Je précise qu'au fil des années, l'opposition telle que vous en faites partie a toujours voté contre l'augmentation des effectifs de la police municipale. Je le dis, toujours voté contre l'augmentation et les recrutements de police municipale.

Deuxièmement, nous avons mis en place aujourd'hui, parce que justement je pensais qu'ils menaient des missions dangereuses en partenariat avec la police nationale, nous sommes passés à l'armement. Là encore, vous avez voté contre, c'était contre votre logique.

Troisièmement, les locaux de la police municipale sont en fait des locaux de qualité, qui permettent des conditions de travail facilitées et surtout nous avons mis en place un centre de supervision urbaine digne de ce nom. Tellement digne de ce nom que la police nationale nous demande de déporter quand il y a des actions délictueuses sur lesquelles ils veulent pouvoir regarder s'ils peuvent individualiser les délinquants.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été fait depuis 18 ans, je citerai quand même la vidéoprotection, où là encore vous étiez contre le système de la vidéoprotection et les 100 caméras qui sont aujourd'hui efficaces en centre-ville, et d'ailleurs si les beauvaisiens nous font confiance, je vous le dis tout de suite, il y en aura 200 en 2026.

Tout cela pour vous dire que, évidemment, nous sommes conscients que la sécurité est quelque chose de fragile, qu'il faut surveiller quotidiennement et pour que cela soit efficace, il faut que, je l'ai toujours dit, la sécurité marche sur 2 jambes, la prévention et il y a un service de prévention avec des médiateurs, nous avons un contrat avec l'I.F.E.P. grâce au département de l'Oise, je le rappelle. Et il y a un service de police qui est là pour de la répression et un service de prévention qui est là pour équilibrer les compétences de cette police municipale. Mais j'avoue que je suis assez fière de cette police municipale, qui aujourd'hui défend les beauvaisiens. Nous venons de recruter 4 nouveaux agents de police municipale. Et si on pouvait on en recruterait d'autres parce qu'aujourd'hui malheureusement il y a une surenchère dans les communes, que ce soit de l'Oise ou de la France entière, où une fois que nous avons aidé les policiers par des formations, bien souvent ils vont au plus offrant.

MME LE MAIRE (SUITE) : Et je peux vous dire qu'il y a d'autres communes, je ne les citerai pas, qui sont beaucoup moins regardantes sur la légalité que nous, qui déclarent des heures supplémentaires qui n'existent pas toujours. Aujourd'hui, ici à Beauvais nous sommes dans les clous. Bien sûr ils font souvent des heures supplémentaires importantes, mais mon ambition est d'en recruter 4 et peut-être 4 autres pour permettre d'avoir une vie plus normale pour les policiers. Mais aujourd'hui, j'ai le sentiment que le fait qu'ils soient armés, qu'ils soient formés, qu'ils soient protégés avec des gilets pare-balles etc., qui ont été des évolutions dans la protection des policiers municipaux, ils sont, je le crois, satisfaits de la considération que l'équipe municipale leur a apportée. Je suis consciente que leur travail est difficile, qu'il est parfois dangereux, et j'insiste c'est la raison pour laquelle, en conscience, je pensais qu'il était impossible de ne pas les armer désormais. Je vous le redis, ne croyez pas que la sécurité ne soit pas une de nos préoccupations, oui c'est une de nos préoccupations, c'est une préoccupation depuis longtemps mais on s'est donné les moyens et ça a été un choix politique important en termes d'effectifs, en termes de budget, que peu de communes dans la région même Hauts-de-France assument de dépenser. Oui c'est un budget, c'est un budget important mais la sécurité des personnes et des biens le mérite aujourd'hui à Beauvais.

M. NARZIS : Madame le Maire, j'ai une question à vous poser mais avant je veux juste revenir sur 2 choses, une chose qui avait été évoquée par Monsieur JULLIEN et puis une autre qui a été évoquée par Monsieur DE SAINTE MARIE. Sur l'opposition constructive, je suis désolé mais vous nous dites en permanence « vous êtes dans l'opposition constante, vous êtes dans la critique constante » ; je pense qu'on a prouvé depuis de nombreuses années, et on vous a même averti sur un certain nombre de dossiers et vous ne nous avez pas écoutés. Le Jeu de Paume on vous avait averti, en vous donnant des éléments sur un potentiel échec commercial, je pense qu'aujourd'hui si vous nous aviez écoutés, je pense qu'on n'en serait pas là.

MME LE MAIRE : Je revendique de ne pas vous avoir écouté.

M. NARZIS : Laissez-moi finir Madame le Maire. Ensuite, je me souviens aussi des classes découverte, c'est dans ce mandat. Vous vous souvenez quand on est passé de 14 jours en 2013-2014 financés par la Ville et quand vous avez décidé brutalement en 2 ans de passer de 14 jours à 7 jours financés, et qu'on est passé de près de 600 enfants qui partaient chaque année, financés par la Ville de Beauvais, à 51 sur l'année 2015-2016. 51 ! Heureusement que l'opposition est intervenue pour vous dire que là on était quand même face à un problème qui empêchait de nombreux enfants beauvaisiens de partir pour la seule fois qu'ils partaient dans l'année. Et d'ailleurs Monsieur PIA qui était à la tête du Conseil Municipal, cette fois-ci a dit qu'effectivement c'était une erreur. Et heureusement que l'opposition a pointé du doigt cette erreur-là et vous a fait corriger le tir. Alors, vous n'avez pas rajouté les 14 jours, vous en avez fait 2 jours de plus. Mais heureusement qu'on était là parce qu'aujourd'hui, on a juste un peu plus de 200 enfants qui repartent contre 51. On est très loin quand même de ce qui se passait avant 2014, Madame le Maire. Très très loin.

Après, sur ce que disait Arnaud DE SAINTE MARIE. Je suis désolé mais pour les beauvaisiens, vous pouvez parler du gel des taux, c'est la même poche. Que vous le preniez en taxe ou en augmentation de tarifs municipaux etc. ou que vous le preniez par les impôts locaux, c'est la même poche. La réalité, je suis désolé c'est la même poche. A l'arrivée, quand on vous donnait l'exemple d'une famille de 2 personnes qui gagnent le SMIC c'est parce qu'on sait qu'on a beaucoup de familles comme ça, qui sont des petits propriétaires à Beauvais, donc c'est juste un type de beauvaisiens nombreux dans cette ville.

M. NARZIS (SUITE) : Ils sont nombreux dans cette ville. Madame le Maire, je vais vous poser une question toute simple, par rapport aux 4 000 €, et là je ne parle même pas de la T.O.M., je reste sur la Mairie, augmentation des tarifs de cantine scolaire, par rapport aux 4 000 € qu'ils ont payés en plus depuis 5 ans, qu'est-ce que vous avez fait en face pour ces familles-là ? Rien, que de la baisse de service public, rien en face Madame le Maire. Je vous mets au défi de me faire une liste, là, de ce que vous avez fait pour ces familles-là pendant ce mandat. Et la preuve que vous savez que c'est une erreur, la preuve, c'est que vous vous êtes empressée vendredi dernier dans votre lancement de campagne, d'annoncer dans vos premières mesures « l'année prochaine c'est 50 % en moins sur les tarifs de cantine scolaire ». C'est bien que c'était une erreur. Vous l'avez reconnu. Le fait de l'annoncer c'est que vous savez bien que c'est une erreur. Vous savez tellement que c'est une erreur que vous êtes obligée de le dire. Vous êtes obligée de dire « oui on va revenir en arrière ». Après, comme le dit Thibaud VIGUIER, je pense que si vous êtes réélue, ça ne se fera pas. Ou alors vous nous trouverez une excuse supplémentaire. Vous savez pourquoi je vous dis ça, j'ai en tête, et j'invite, vous pouvez trouver ça peut-être encore sur le site de la Ville, j'invite chacun à relire le magazine municipal de septembre 2013. On est 6 mois avant le premier tour des élections municipales. La Une et le dossier de ce magazine-là c'est « à Beauvais on ne fait pas comme les autres villes, 0 % d'augmentation des tarifs de cantine scolaire ». Nous sommes juste 6 mois avant le premier tour des élections municipales. Deux mois après votre réélection, vous augmentez fortement, considérablement, les tarifs de cantine scolaire. Comment voulez-vous qu'on vous croie ? Là vous aurez du mal à justifier en cas de réélection, vu tout ce que votre amitié profonde pour Emmanuel MACRON, que c'est de la faute du Gouvernement. Mais il n'empêche que c'est une réalité ! C'est une réalité. Vous aviez promis, vous vous étiez engagée, et quand vous avez été réélue, vous êtes revenue sur vos engagements. C'est tout, c'est juste ça.

J'arrive à ma question. Monsieur VIGUIER, c'est intéressant de le savoir parce qu'en fait on n'en sait rien, vous a posé une petite observation en début de son introduction tout à l'heure sur la patinoire, qu'on a achetée il y a 4 ans. Elle est où cette patinoire aujourd'hui ? Vous en faites quoi ? Vous vous rendez compte cette question quand même de la dépense qu'on a faite, qu'on a exercée il y a 4 ans et la location qu'on a cette année, c'est quand même financièrement important.

M. TABOUREUX : Cette patinoire est plus qu'amortie, première chose. Donc l'endroit où elle est, elle va probablement être cédée à une autre collectivité mais elle est amortie. Tout à l'heure Monsieur VIGUIER a commis une erreur je pense, et il le savait très bien, elle n'a pas coûté par conséquent 1 euro de plus au contribuable beauvaisien et il ne faut pas ajouter le prix de cette patinoire en plastique au prix de la patinoire en glace de cette année. Ça n'a pas de sens sur le plan de la gestion. Et d'autre part, effectivement, il y a une très forte fréquentation de ces patinoires et donc le coût des patinoires est équilibré par l'usage qui en est fait. Vous êtes en train d'agiter un chiffon rouge qui n'a pas lieu d'être. Par contre, je suis particulièrement content du ton qui a été utilisé par Mehdi RAHOUI et Monsieur NARZIS parce que Monsieur VIGUIER, je n'ai pas dû être le seul à être un peu atterré ce soir mais quand vous parlez de mensonge, d'outrecuidance, de fourberie, de gabegie, de gestion calamiteuse et que dans le même temps vous signez il n'y a pas si longtemps que ça une tribune qui s'appelle « Face aux tumultes du monde, osons une démocratie locale apaisée », je m'excuse mais je ne crois pas à votre sincérité à vous.

Revenons sur les tarifs de cantine. Les tarifs de cantine, si on refait le film de façon honnête, il y a eu une étape où ils ont été baissés de 50 % et il y a eu une étape où ils ont été remis au niveau où ils étaient précédemment.

M. TABOUREUX (SUITE) : Et ce niveau-là c'est le niveau d'aujourd'hui. Quand on compare, parce que si vous dites augmentation de 100 % ça n'a pas été exact puisque le tarif le plus bas est toujours le même c'est 0,25 €. Quand on compare le prix de la restauration scolaire aujourd'hui avec une unité de production culinaire aux normes, avec des efforts qui ont pu être faits justement parce que le matériel est moderne, au prix de la cantine pratiquée par l'ancienne majorité, on est en euros constants moins chers aujourd'hui que le prix de la cantine avec une municipalité de gauche qui faisait tout pour ses jeunes, tout pour ses enfants ; on est moins chers aujourd'hui en euros constants. Ça c'est une réalité. Et on reste une des municipalités les moins chères de France pour les tarifs de cantine. Après vous pouvez dire que ça a augmenté de 100 %, effectivement la promesse de campagne qui sera tenue je n'en doute pas parce que l'équipe municipale, en tout cas Madame le Maire sera réélue, et donc cet engagement de campagne à baisser de 50 % le tarif de la cantine, c'est une superbe annonce parce qu'on était déjà dans les tarifs les moins chers en France, là je pense qu'on va être dans le top 20 ou le top 10 en France ou même mieux dans les villes de même importance. Et ça c'est la réalité, c'est vérifiable, c'est du factuel.

M. SALITOT : Je trouve qu'on se respectait plutôt bien en cours de mandat et on n'avait pas trop dans la presse d'échanges où on avait des mots comme mensonge, menteur, je trouve que jusqu'à aujourd'hui il y avait un certain respect qui s'était instauré entre l'opposition et la majorité et on voit que, depuis ces dernières semaines, la situation se dégrade. Je prends cette violence verbale comme un désespoir finalement, un désespoir d'une opposition qui ne prend pas, qui n'arrive pas à impacter, et qui se retrouve heurtée à une gestion rigoureuse. Une opposition obligée de surjouer la forme parce que sur le fond elle n'a pas grand-chose à dire. C'est vrai que le fait d'avoir dû revenir sur le tarif de cantine en 2014 était une décision difficile, qui a aussi secoué notre équipe, puisque je vous rappelle juste que nous venons d'être élus en 2014, et dès notre élection, fait majeur, nous devons subir les saignées budgétaires qui sont imposées par la gauche. Eh oui ! Une gauche qui venait d'être élue par des français, une gauche inexpérimentée dont l'union, la magnifique union avait éclaté dès la première année de mandat, et à la fin tout le monde s'est désolidarisé de ce qu'ils avaient fait, vous compris. Vous vous êtes très vite désolidarisés de l'action présidentielle, dès que vous avez vu que ça sentait le roussi, et donc à l'inexpérience finalement il n'y avait plus aucun responsable de la Bérézina politique. Et cette Bérézina, elle a eu un effet cash sur notre collectivité, baisse historique des dotations de l'Etat. Ça vous ne pouvez pas le nier.

Ce que je vois, c'est qu'on a retrouvé et qu'on a toujours su garder la rigueur dans la gestion des finances de notre ville, et c'est encore aujourd'hui la rigueur qui justifie ce budget. Mes chers collègues, nous pouvons augmenter nos recettes, nous avons une augmentation des recettes de notre collectivité ; on est quand même dans un contexte de contractualisation avec l'Etat, ça veut dire que notre collectivité progresse. Elle avance. On l'a vu, il y a une évolution positive de notre commune qui a été confirmée par les chiffres de la population, on a gagné 1 900 habitants à Beauvais. Eh bien cette augmentation, c'est le résultat d'une politique volontaire en matière de logements dans notre ville, que ce soit par des rénovations comme a pu connaître le quartier Saint-Jean mais demain les quartiers Argentine et Saint-Lucien ou encore des constructions de qualité comme le lotissement de la Longue Haie à Voisinlieu. Cette dynamique, et c'est ça qui finalement vous fait mal, elle nous permet aujourd'hui de réaliser nos projets à hauteur de 23 millions d'euros d'investissements. Et vous avez beau moquer les termes utilisés, voilà ce que nous allons faire. Nous allons faire l'éclairage public vertueux, c'est-à-dire un investissement qui va entraîner une baisse significative de la consommation électrique.

M. SALITOT (SUITE) : C'est bon pour l'environnement et c'est bon pour les finances de notre Ville. Nous allons faire le plan maxivoiries, et nous allons continuer de refaire les routes de notre commune. Et ça, vous avez beau le minimiser, c'est un enjeu pour toutes les communes de France. Le N.P.R.U., Nouveau Plan de Rénovation Urbaine, est en préparation et nous préparons l'avenir de notre commune grâce à ce plan de rénovation urbaine. Les abords du théâtre, je tiens à vous le défendre ici ce théâtre puisque qui pourrait encore s'élever contre ce projet ? Qui peut s'élever encore contre la culture sur notre territoire ? Un équipement de qualité qui va traverser les temps dans notre ville et qui va permettre à tout le monde d'accéder à une culture de qualité. Enfin, la salle des fêtes, alors vous allez dire c'est vous qui avez détruit la salle des fêtes, oui mais c'est un équipement qui est plébiscité par la population mais on la remplace avec bonheur. Est-ce que vous vous souvenez de la salle du Franc Marché qui était à bout de souffle et qui de toute manière n'avait pas de parking ; elle devait être remplacée et nous le ferons.

Beauvais continue d'avancer parce que Beauvais appartient à ses habitants, parce que la politique que nous menons est faite pour les beauvaisiennes et les beauvaisiens avec leur soutien et leur expertise. Derrière les mots, derrière ces débats, il y a des écoles, des centres d'accueil de loisir, des locaux associatifs, parce que derrière les chiffres il y a des beauvaisiens et des beauvaisiens. Et je dirais encore un mot de ce budget que nous vous présentons. Nous savons à quel point la richesse de notre territoire elle vient de ses habitants et de leur engagement ; c'est pourquoi nous maintenons un niveau d'engagement exceptionnel auprès des associations de notre territoire, de toutes les associations de notre territoire. C'est dans le budget. Je veux redire mon admiration et mon soutien à ces beauvaisiennes et ces beauvaisiens qui font vivre aujourd'hui notre commune.

Il y a une dernière chose que je n'avais pas préparé parce que vous m'avez pris de court, mais en fait ça me chauffe les oreilles depuis quelques temps, c'est sur l'appauvrissement soi-disant de notre ville. J'aimerais qu'on regarde ensemble le rapport des chiffres de l'INSEE, Monsieur VIGUIER, et que vous nous montriez à quel moment du rapport il y a marqué « Beauvais est la ville la plus pauvre de France », j'aimerais le voir. Parce que vous avez dit « mais si, c'est dans le rapport des chiffres de l'INSEE », on pourra reprendre ce que vous avez dit en début d'intervention. Alors au-delà de vos petits calculs personnels, qui ont été contredits par mon collègue, qui vit dans son foyer la situation que vous décrivez. Je crois qu'il l'a dit modestement mais vous ne l'avez pas bien compris. En 2017, il y a plus de 52 % des foyers beauvaisiens qui sont imposés fiscalement. Ça fait de nous la deuxième ville de Picardie, la seule ville qui a un taux supérieur c'est Compiègne. Ça veut dire que la première solidarité pour nous, c'est l'emploi ; c'est de permettre aux gens de gagner leur croûte et de vivre décemment de leur travail. Vous dites il y a eu une dégradation des services, quels services a-t-on fermés ? Quel service municipal a été fermé ? Il y a des maires qui ont fermé des services municipaux parce que votre camp politique les y a forcé. Vous dites qu'on a tout augmenté, c'est faux ! Il n'y a pas eu de revalorisation des tarifs municipaux à grande échelle et on a même rendu certains tarifs gratuits. Enfin, le travail du C.C.A.S., il a un budget qui est pérenne et qui fait un travail énorme. Ils ont lancé un plan nouvelle solidarité et il y aura des C.C.A.S. inter-quartiers. Sur bon nombre de tarifs, nous sommes les tarifs les plus bas, y compris sur le stationnement, y compris sur la Taxe d'Ordures Ménagères. Comment vous voulez mettre en place la transition écologique, chers collègues, si vous ne taxez pas les ordures ménagères ? Comment vous voulez mettre en place tous les bons idéaux que vous nous rabâchez si vous n'êtes pas un peu concrets dans votre moyen d'action ? Une action municipale, un service public, ça se paie. On est obligé d'avoir des sources de financement. La vérité, c'est que vous n'avez jamais fait de propositions alternatives au budget municipal.

M. SALITOT (SUITE) : Je ne vous parle pas d'énoncer des situations. Je pense qu'on n'a pas le monopole de la solidarité, ni les uns ni les autres. Et on a pu vous reconnaître des qualités dans le format de lanceur d'alerte sur certains sujets. Par contre, pas de propositions de budget alternatif. Donc ne vous inquiétez pas, ça va venir, le juge de paix au mois de mars 2020, et à ce moment-là vous aurez de nouveau une belle surprise je le crois.

M. TABOUREUX : Je voudrais juste compléter le propos d'Antoine SALITOT puisque la dernière fois, lors du dernier Conseil, vous souhaitiez du concret. Concernant l'éclairage public, sur l'année 2019 c'est pour la Ville et pour l'Agglo mais essentiellement pour la Ville, 400 000 € d'économie de consommation d'énergie nette. Et ce sera en 2020, 600 000 € nets d'économie pour la Ville et pour l'Agglo. Et une nouvelle, aujourd'hui il y a un contrat qui est en cours de négociation, mais pour les piscines de l'Agglo, on pourra bientôt donner les chiffres, ce sera plusieurs millions de litres d'eau économisés par an et donc le chauffage qui correspond et plusieurs dizaines de milliers d'euros économisés, alors cette fois-ci par l'Agglo, sur le fonctionnement des piscines. C'est grâce aux avancées technologiques, ce sont des contrats qu'on ne pouvait pas passer il y a quelques années, par contre, nous sommes dans les premières villes en France à signer des contrats d'une telle importance. Monsieur NARZIS, la dernière fois vous nous avez parlé de Montreuil, donc Montreuil ville deux fois plus importante que Beauvais, avec un contrat d'éclairage public deux fois moins important, et une économie à attendre deux fois moins importante mais dans 3 ans seulement.

M. NARZIS : Antoine SALITOT, juste pour vous rappeler quand même que celui qui a soufflé et qui a engagé la baisse des dotations et qui a convaincu Manuel VALLS et François HOLLANDE de le faire c'est Emmanuel MACRON. Très honnêtement, je pense que tu devrais quand même à ce moment-là quitter En Marche parce que si tu n'étais pas d'accord avec la baisse de dotations, tu n'étais pas d'accord avec son auteur. Il est à l'origine de la baisse des dotations en 2014.

Je veux juste reprendre ce que vous avez dit Olivier TABOUREUX, vous m'avez dit « la patinoire est amortie », alors concrètement elle a eu 4 ans d'exploitation pendant un mois à peu près, un mois, un mois et demi, donc par rapport au coût elle est amortie. Vous avez un plan d'amortissement, vous avez le résultat final, vous avez tout ça ?

M. TABOUREUX : En fait, elle était amortie sur deux ans et demi, mais par rapport au coût de la patinoire en glace. Mais de toute façon, la patinoire en glace va être amortie également. Mais, d'autre part, si on considérait juste, si on comparait le coût d'achat de la patinoire en matériau synthétique au coût de location des patinoires en glace, ça a été très largement amorti donc effectivement il y a eu une économie. Mais comme vous le signaliez, cette surface ne convainc pas tout le monde et c'est pour ça qu'on revient à la patinoire en glace qui correspond mieux aux attentes des beauvaisiens.

MME LE MAIRE : Monsieur NARZIS, vous avez droit à un joker !

M. NARZIS : Merci pour le joker Madame le Maire. Je ne comprends pas, vous nous parlez depuis tout à l'heure, Antoine SALITOT, Jean-Marie JULLIEN et même vous de gestion rigoureuse. On est en période d'économie, donc je ne comprends pas, il y a 4 ans vous nous faites acheter une patinoire en disant justement c'est pour faire des économies, donc gestion rigoureuse, ok. Très bien, on est d'accord, on la vote aussi.

M. NARZIS (SUITE) : Et maintenant, cette année comme par hasard, la patinoire ne convient plus et donc hop, non mais au-delà elle n'a jamais convenu mais il n'empêche qu'on a quand même une dépense supplémentaire.

MME LE MAIRE : Monsieur NARZIS, on ne va pas pinailler toute la soirée, c'est la dernière réponse que je vous donne. Il y a une réponse qui est très claire, cette année on la loue et donc les frais de location vont être payés par les gens qui vont acheter des tickets, donc elle coûtera zéro.

M. NARZIS : 75 000 €.

M. TABOUREUX : Il y a largement plus de 30 000 usagers par an, quand il y avait des patinoires en glace c'est monté jusqu'à 35 000, donc oui bien sûr.

M. NARZIS : Payants ? Entièrement payants ? Vous nous donnerez quand même l'amortissement au prochain Conseil Municipal, ça nous intéresse de le savoir.

M. TABOUREUX : Au prochain conseil municipal ça va être compliqué Grégory, mais on vous donnera le coût de la patinoire en plastique, d'ici là, mais par contre ce sera après l'usage, après les fêtes de Noël.

MME LE MAIRE : Maintenant on va continuer le Conseil et on va passer au dossier numéro 9, je crois qu'on s'est suffisamment exprimés et c'est Jean-Marie JULLIEN toujours.

Le 22/11/2019 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame PERNIER, Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Cécile PARAGE à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Franck PIA, Madame Charlotte COLIGNON DUROYON à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Françoise BRAMARD à Madame Corinne CORILLION, Madame Chanez HERBANNE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Antoine SALITOT, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER.*

Date d'affichage	29 novembre 2019
Date de la convocation	15 novembre 2019
Nombre de présents	33
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

Finances - Budget annexe Eau 2019 - Décision modificative n°1

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 21 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019 et du 20 juin 2019 adoptant le compte administratif 2018 ;

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe Eau arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
		Résultat de fonctionnement reporté	402 802,44
Propositions nouvelles	402 802,44	Propositions nouvelles	0,00
Total :	402 802 ;44	Total :	402 802,44

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
		Solde exécution de la section d'investissement reporté	744 495,06
Restes à réaliser N-1	719 775,56	Restes à réaliser N-1	0,00
Propositions nouvelles	0,00	Propositions nouvelles	-24 719,50
Total :	719 775,56	Total :	719 775,56

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

9 – FINANCES - BUDGET ANNEXE EAU 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1

M. JULLIEN : C'est un dossier autrement plus simple que celui qui a été évoqué jusqu'à présent, c'est la décision modificative numéro 1, donc le budget supplémentaire pour l'eau.

Nous avons à reprendre les reports de crédit, les résultats du compte administratif 2018 sur ce budget supplémentaire eau, dans lequel il y a, outre la reprise de ces crédits, des petits compléments de crédits, ils ne sont pas très importants. 10 000 € sur le chapitre charges de personnel au titre de la mutualisation de la paie et une petite ouverture de crédits au chapitre 65 en régularisation d'arrondis. Je précise également que compte tenu des éléments qui ont été tirés du compte administratif 2018, qui sont repris dans ce budget annexe eau, nous allons être amenés à réduire le recours à l'emprunt sur le budget annexe eau de 417 000 € sur le budget supplémentaire 2019.

Voilà mes chers collègues ce que j'entendais vous soumettre.

MME LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Le dossier est donc approuvé avec 6 absentions.

Finances - Budget annexe Agel - Remboursement partiel des avances effectuées par le budget principal

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Les travaux d'aménagement effectués par les budgets annexes de zones peuvent être financés par emprunt ou par une avance du budget principal, dans l'attente de la commercialisation des terrains viabilisés.

Le budget annexe Agel a bénéficié d'avances du budget principal en 2011, 2015 et 2016 pour un total de 3.900.000€

Compte tenu des subventions d'équilibre en fonctionnement versées en 2018 et 2019, ce budget annexe dégage maintenant un excédent d'investissement lui permettant de rembourser en partie les avances perçues.

Comme prévu au budget primitif 2019 du budget annexe, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer un premier remboursement au budget principal pour un montant de 1.350.000€.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Finances - Attribution indemnité de conseil au comptable

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de demander le concours du trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an ;
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribuée à monsieur Patrick DESCAMPS.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 6 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Action sociale 2020

Madame Caroline CAYEUX, Maire

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Certaines prestations sont directement versées par la direction des ressources humaines, mais l'essentiel du dispositif repose sur une convention d'objectifs et de moyens avec le comité d'œuvres sociales (COS), qui est de longue date l'opérateur en matière d'action sociale pour les agents de la Ville de Beauvais, du centre communal d'action sociale et de la communauté d'agglomération. Par ailleurs, depuis la fusion de la communauté d'agglomération avec la communauté de communes rurales du Beauvaisis (CCRB), des agents de l'ex CCRB bénéficient des prestations du comité national d'action sociale (CNAS).

Compte tenu de l'organisation mutualisée de leurs services, la Ville de Beauvais, le CCAS et l'agglomération du Beauvaisis souhaitent une politique d'action sociale commune à l'ensemble des agents. Une réflexion est donc engagée, afin d'envisager un dispositif d'action sociale unifié, porté par le COS.

Cependant, la convention avec le COS arrivant à échéance au 31 décembre 2019, il convient de définir les modalités d'intervention de la ville en matière d'action sociale pour l'année 2020.

Considérant la volonté d'offrir les mêmes prestations sociales à l'ensemble des agents de la collectivité,

Considérant l'avis du comité technique en date du 16 septembre 2019,

Il est proposé, pour l'année 2020 :

- de proroger d'une année la convention avec le COS, via un avenant à la convention 2019, et de reconduire la participation de la ville à hauteur de 0,9% de la masse salariale de l'année précédente, et ce, pour l'ensemble des agents ;
- de maintenir les prestations assurées par la direction des ressources humaines, telles que mentionnées au tableau ci-dessous :

Nature		Taux *	Plafond indiciaire (indice brut)	Conditions particulières
Séjours des enfants en centre de vacances avec hébergement	Enfants de moins de 13 ans	7,50 €/jour	IB 579	45 jours maximum/an
	Enfants de 13 à 18 ans	11,35 €/jour		
	Enfants handicapés sans condition d'âge (centres de vacances spécialisés)	21,40 €/jour	Pas de plafond indiciaire	Néant
Séjours des enfants de moins de 18 ans en centres de loisirs sans hébergement		5,41 €/jour ou 2,73 €/demi-journée	IB 579	Pas de limitation de durée
Séjours en centres familiaux de vacances et gîtes de France pour : --> enfants de moins de 18 ans --> enfants handicapés** de moins de 20 ans		Pension complète : 7,89 €/jour Autres formules : 7,50 €/jour	IB 579 pour les enfants de moins de 18 ans Pas de plafond indiciaire pour les enfants handicapés de moins de 20 ans	45 jours maximum/an
Séjours des enfants de moins de 18 ans mis en œuvre dans le cadre du système éducatif	Séjours d'au moins 21 jours consécutifs	77,72 €/forfait	IB 579	Un séjour par année scolaire
	Séjours d'une durée au moins égale à 5 jours et inférieure à 21 jours	3,70 €/jour		
Séjours linguistiques	Enfants de moins de 13 ans	7,50 €/jour		
	Enfants de 13 à moins de 18 ans	11,36 €/jour	21 jours maximum par an	
Allocation pour enfants handicapés** ou infirmes âgés de moins de 20 ans		163,42 €/mois	Pas de plafond	Enfants de moins de 20 ans

*Taux 2019. Ces taux sont actualisés chaque année suivant la circulaire ministérielle d'action sociale

**enfant handicapé sur justificatif – décision CDAPH justifiant de l'ouverture d'un droit à l'allocation d'éducation enfant handicapé

Les prestations ci-dessus ne peuvent être accordées que sur demande de l'agent et dans la limite des crédits prévus à cet effet ; leur paiement ne peut donner lieu à rappel.

Dans le cas d'un ménage d'agents fonctionnaires, l'ouverture du droit à la prestation est appréciée par référence à l'indice le plus élevé détenu par l'un des conjoints. Il appartient au demandeur de produire une attestation de non-paiement de ces prestations à son conjoint.

En cas de divorce, de séparation de droit ou de fait des époux fonctionnaires, l'allocataire est celui des membres du couple au foyer duquel vit l'enfant.

Enfin, il convient de confirmer le montant définitif et la répartition par budgets de la subvention accordée au comité d'œuvres sociales (COS) au titre de l'année 2019. Cette subvention s'élève à 267 162,28 €, correspondant à 0,9 % de la masse salariale 2018, de 29 684 697,35 € ; elle est répartie comme suit : 264 844,96 € au budget principal, 379,21 € au budget eau et 1938,11 € au budget Elispace.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le montant définitif et la répartition par budgets de la subvention 2019, tels que présentés ci-dessus ;
- d'approuver le dispositif d'action sociale de la ville tel que décrit ci-dessus ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention avec le COS, prorogeant d'un an la convention 2019, ci-après annexé ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Tableau des effectifs - rémunération d'un vacataire

Madame Caroline CAYEUX, Maire

Il est proposé un ajustement du tableau des emplois de la Ville de Beauvais pour les motifs suivants :

- Modification de grades suite aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite (cf tableau ci-dessous).

Nature de la modification du tableau	Service ou Direction	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme après passage en CT	Emploi / grade créé à temps complet*	Nombre
Création/ suppression	Services à la population	1 agent de gestion administrative / Adjoint administratif ppal de 2 ^e classe	1 agent de gestion administrative/ Cadre d'emplois des adjoints administratifs	1
Création/ suppression	Voirie/goudronnage	Agent polyvalent d'exploitation de la voirie/ Adjoint technique	Agent polyvalent d'exploitation de la voirie/ Adjoint technique ppal de 2 ^e classe	2

* sauf indication contraire

Par ailleurs, je vous propose de fixer la rémunération pour le régisseur technique vacataire appelé à intervenir sur le spectacle « cathédrale infinie », à hauteur de 210,28 € brut la vacation (= la soirée comprenant deux spectacles), congés payés compris. Cela n'engendrera aucun coût supplémentaire pour ce spectacle, seule la forme juridique de l'engagement est modifiée.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2019, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mise à jour du schéma de mutualisation 2014-2020

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales qui prévoit l'établissement par le président d'un EPCI d'un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat, le conseil communautaire a approuvé ce schéma pour la période 2014-2020 en 2015. Ce schéma transmis à l'époque aux 44 communes membres a été approuvé en conseil municipal la même année.

Suite à une nouvelle organisation territoriale, la communauté d'agglomération réunit depuis le 1^{er} janvier 2018 cinquante-trois communes et le schéma de mutualisation précédemment établi a nécessité une nouvelle réflexion à l'échelle de l'ensemble du périmètre. La mise à jour du document initial approuvée en conseil communautaire le 14 octobre 2019 a ainsi fait l'objet d'une communication aux communes membres réunies dans le nouveau périmètre.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre acte de la mise à jour du schéma de mutualisation pour la période 2014-2020 jointe en annexe,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte de la mise à jour du schéma de mutualisation pour la période 2014-2020.

Vie associative et patrimoine locatif - attribution de subvention à l'association Les Ateliers de la Bergerette

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder les subventions suivantes ;

- LES ATELIERS DE LA BERGERETTE : 8 000 € - subvention de fonctionnement

- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) - modification statutaire

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 23 octobre 2019, le Syndicat d'Énergie de l'Oise a adopté une modification de ses statuts visant à améliorer l'organisation territoriale du syndicat avec une offre de services fiabilisée et élargie en direction des communautés de communes, communautés d'agglomération et communes adhérentes.

Ces modifications portent principalement sur :

- une mise en conformité réglementaire de la compétence mise en souterrain
Constat par la Préfecture et Enedis que la compétence « électrification » est insécable et ne peut être morcelée selon le type de travaux (extension, renforcement ou enfouissement du réseau électrique).
Les statuts du SE60 doivent donc être modifiés en prévoyant uniquement la maîtrise d'ouvrage du SE60 pour les travaux d'investissements sur le réseau public de distribution d'électricité ou Enedis dans son périmètre d'intervention.
La compétence « électrification » n'emporte pas transfert de la compétence réseaux d'éclairage public et téléphonique sur poteau.
Les collectivités qui souhaitent garder la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau électrique/EP/RT peuvent le faire par convention de co-maîtrise d'ouvrage.
- une mise en conformité réglementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie
Constat par la Préfecture d'un chevauchement de compétence avec la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.
Par application du principe de représentation-substitution, la communauté de communes de l'Oise Picarde se substitue d'office à ses communes membres au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Énergie » et les représente au sein du Syndicat.
- la possibilité d'adhésion au SE60 des communautés de communes / agglomération, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du SE60.
Implique le transfert d'au moins une compétence, sur tout ou partie de leur territoire, parmi les seules compétences optionnelles du SE60.
Ajout d'un collègue de représentants des EPCI (un quel que soit le nombre d'habitants) à côté de celui des communes.
- une refonte du découpage des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la disparition des cantons
Les SLE, regroupant les communes de moins de 15 000 habitants, seront constitués sur la base des bassins de coopération => de 27 à 11 Secteurs Locaux d'Énergie
Maintien des SLE « villes » pour les communes de plus de 15 000 habitants => de 13 à 5 SLE

Au total, **de 40 à 16 SLE**.

- un resserrement du nombre de délégués au comité pour une gouvernance plus agile
Modulation des barèmes visant à diminuer le nombre de délégués tout en maintenant les proportions urbain-rural et communes majoritaires/epci tout en assurant la représentativité des communes de moins de 1 000 habitants (2 représentants par SLE)
Au total, **de 211 à 140 délégués**.

Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de statuts du syndicat d'électricité de l'Oise tel qu'annexé à la présente délibération.

La commission "Administration générale, Finances", réunie le 14 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

16 – SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (S.E. 60) - MODIFICATION STATUTAIRE

M. JULLIEN : La Ville de Beauvais est adhérente au Syndicat d'Énergie de l'Oise. Je précise que ce Syndicat d'Énergie couvre les $\frac{3}{4}$ du Département et couvre également près de 700 000 habitants.

Le 23 octobre 2019, le Syndicat d'Énergie 60, le S.E. 60, a été amené à modifier ses statuts pour deux raisons. Tout d'abord pour des modifications réglementaires sur lesquelles l'autorité de tutelle et le Préfet ont été amenés à intervenir, notamment sur une mise en conformité réglementaire de la compétence mise en souterrain ; la mise en conformité réglementaire de la compétence maîtrise de la demande en énergie ; la possibilité d'adhésion au Syndicat d'Énergie 60 de communautés de communes, agglomérations, totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du S.E. 60, ça permet par exemple à des E.P.C.I. qui étaient partiellement en dehors du S.E. 60 de pouvoir rentrer dans ce syndicat ; une refonte des secteurs locaux d'énergie suite à la disparition des cantons, c'est également une régularisation. Et puis surtout, c'est une modification également de la gouvernance puisque nous avons jusqu'à présent 211 délégués au S.E. 60, il est proposé à travers cette modification des statuts de les ramener à 140 délégués, pour une raison extrêmement simple et je peux en témoigner personnellement pour avoir assisté à nombre de conseils syndicaux, le S.E. 60 avait énormément de mal à pouvoir avoir le quorum nécessaire pour l'approbation de décisions. Donc on reviendrait à 140 délégués. Compte tenu des règles qui m'ont été communiquées, la Ville de Beauvais aurait 7 délégués.

Pour ne pas troubler et ne pas entraîner des délibérations supplémentaires au niveau de chacune des communes, il est proposé par cette modification statutaire d'appliquer la nouvelle règle à partir de l'installation des nouveaux Conseils Municipaux. Nous sommes amenés à nous prononcer sur ces modifications statutaires comme toutes les communes qui sont amenées également à adhérer ou à avoir adhéré au S.E. 60.

Voilà les éléments que j'entendais vous soumettre mes chers collègues.

MME LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vie Associative et Patrimoine Locatif - Attribution de subventions

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des associations, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

L'intérêt des projets, leur ponctualité et leur attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder les subventions suivantes ;
 - **BEAUVAIS ANADOLU : 1500 €** ; pour une sortie familiale enfants/parents au stade de France ;
 - **ECUME DU JOUR : 4000 €** ; Subvention de fonctionnement 2019 ;
- d'approuver les termes des conventions à passer avec l'associations Anadolu ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La commission "Solidarité, Sécurité", réunie le 4 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Cohésion sociale - Bourse aux initiatives citoyennes - Attribution de subventions

Monsieur Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 4 février 2019, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2019.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour l'année 2019, compte tenu de la mise en place en 2018 du dispositif régional « Projet d'initiatives citoyennes - PIC », la ville de Beauvais a souhaité de nouveau orienter la BBIC vers un financement d'initiatives portées uniquement par des associations. Le financement de groupes d'habitants sera pris en charge par le dispositif PIC avec un portage associatif et non plus municipal.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1 500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le comité de sélection des projets, réuni le 23 septembre 2019, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	<p>« Mercredi récré »</p> <ul style="list-style-type: none">- porteur de projet : « Association Familiale Intercommunale de Beauvais » (AFIB)- représentée par : M. Michel LEROY- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 250 €
Fiche-action n° 2	<p>« Noël à Argentine »</p> <ul style="list-style-type: none">- porteur de projet : « Conseil Citoyen Argentine »- représentée par Mme Aurélie JEANMAIRE- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 750 €
Fiche-action n° 3	<p>« Les fêtes de Noël du quartier de Notre-Dame du Thil »</p> <ul style="list-style-type: none">- porteur de projet : Association « SOS Insertion Emploi » (SOSIE)- représentée par : M. Daniel LANGLET- pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 500 €

Fiche-action n° 4	<p>« Gratiféria »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « Collembole et Cie » - représentée par : Mme Colette LAMBERT - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 5	<p>« Boîte à jeux à Saint-Jean »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « La Ludo planète » - représentée par : Mme Margaux IRIBARNEGARAY - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 600 €
Fiche-action n° 6	<p>« Ciné goûter de Noël 2019 »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « Benkadi » - représentée par : Mme Niouma FOFONA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 968 €
Fiche-action n° 7	<p>« En forme pour Noël »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « Sport Evasion et Diversité » - représentée par : Mme Naïma DEGGA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 500 €
Fiche-action n° 8	<p>« Ciné débat – projection du film « Soumaya » »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : « Sport Humanitaire Education pour un meilleur Avenir » (SHEMA) - représentée par : Mme Aïda BA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €
Fiche-action n° 9	<p>« Saint-Lucien fait son théâtre de Noël »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : « Association de la Fraternité International de l'Art » (SOFIA) - représentée par : Mme Sylvie FRANKHAUSER - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 250 €
Fiche-action n° 10	<p>« Hip hop à Saint-Jean »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « Ricochets » - représentée par : M. Rémi SALMON - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 650 €
Fiche-action n° 11	<p>« La fête des lanternes »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « Ricochets » - représentée par : M. Rémi SALMON - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 800 €

Fiche-action n° 12	<p>« Etre autonome aux devoirs »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « DAARA Dji » - représentée par : Mme Marianne SECK - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 650 €
Fiche-action n° 13	<p>« Flash mob de Noël »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « Hype » - représentée par : Mme Marine AMORY - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 100 €
Fiche-action n° 14	<p>« Fête de familles à Argentine »</p> <ul style="list-style-type: none"> - porteur de projet : Association « Jorge Lubaki » - représentée par : M. Jorge LUBAKI - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 850 €

Ces 14 projets représentent un financement global de 12 468 €

La commission "Solidarité, Sécurité", réunie le 4 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

18 – COHESION SOCIALE - BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

M. LAGHRARI : Mes chers collègues, le Conseil Municipal du 19 décembre 2014 avait adopté la création d'une Bourse aux Initiatives Citoyennes. Depuis cette bourse a fait un long chemin.

C'est tous ensemble dans cette assemblée que nous avons impulsé cette petite bourse qui a fait de grandes choses à Beauvais. L'ambition de cette bourse a été d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leurs quartiers, à l'amélioration du cadre de vie, et au développement des échanges intergénérationnels. Tous ces projets ont permis tout au long de ces années de rythmer des actions de proximité. Et c'est pour plus de 82 000 € que nous avons subventionné des associations et souvent des petites associations qui n'ont pas de salariés, des associations locales, et ça a été 101 projets associatifs. Pour plus de 10 000 € nous avons soutenu des projets d'habitants, à partir de 3 habitants, qui ont monté des petits projets, à hauteur de 250-500 €, des projets de proximité qui ont fait vivre des moments d'animation, des moments de détente, des échanges intergénérationnels dans des petits coins de quartiers, donc la proximité jusqu'au bout.

Et pour la der des der, parce que c'est la der des der de la B-B.I.C. de ce mandat, mes chers collègues le comité de sélection des projets, réuni le 23 septembre 2019, a émis un avis favorable concernant les projets suivants : Mercredi récré pour la F.I.B., Noël Argentine, les fêtes de Noël à Notre-Dame du Thil, Gratiféria, Boîte à Jeux à Saint-Jean, Ciné goûter de Noël, En forme pour Noël, Un ciné-débat, Saint-Lucien fait son théâtre de Noël, HipHop à Saint-Jean, la Fête des lanternes, Etre autonome au devoir et Flashmob de Noël et Une fête de famille à Argentine. Vous l'aurez compris, la famille est à l'honneur, Noël est dans les cœurs.

Alors ce soir, mes chers amis, je vous propose de subventionner à hauteur de 12 468 € ces différents projets.

MME LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Direction de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse - contrat enfance jeunesse
2019-2022**

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Depuis 1993, la Caisse d'Allocations Familiales de Beauvais (CAF) participe financièrement à la politique menée par la ville de Beauvais en faveur des jeunes beauvaisiens âgés de 2 mois à 17 ans.

Depuis 2006, un dispositif unique a été mis en place : le contrat enfance jeunesse (CEJ).

Le contrat signé en 2015 est arrivé à échéance le 31 décembre 2018.

Afin que les actions entrant dans le champ de compétence du CEJ continuent à percevoir les financements de leur mise en œuvre dans les conditions prévues par la caisse d'allocations familiales, il est nécessaire d'engager une étude de ce renouvellement de contrat avec la CAF.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer favorablement pour l'étude de ce nouveau contrat avec les services de la CAF et de son renouvellement,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer en qualité d'employeur et à produire toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 8 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

**Direction de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse - fêtes de Noël - concours
"Joyeux Noël"**

Madame Corinne CORILLION, Maire Adjoint

Depuis 2014, le service enfance-jeunesse participe activement aux festivités de fin d'années en proposant diverses animations : lettre au Père Noël, ateliers créatifs...

Le concours « joyeux Noël » proposé dans ce cadre rencontre tous les ans un réel succès.

Ce concours s'adresse à tous et permet à chacun de proposer un objet fabriqué avec des matériaux de récupération. Trois tranches d'âges sont proposées : 4-6 ans, 7-11 et 10-14 ans.

Le jury, composé de 4 membres (2 élus, 2 administratifs), désigne l'objet le plus original et conforme à l'esprit de Noël.

Il est proposé cette année de créer un « Bouquet d'hiver » et réunir les participants le mercredi 18 décembre 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport,
- de désigner les deux élus qui seront membres du jury,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 8 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Messieurs Denis Nogrette et Mohrad Laghrari ont été désignés en qualité de membres du jury de ce concours.

**Direction de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse - vie scolaire - revalorisation
du forfait communal**

Monsieur Jean-Marie JULLIEN, Conseiller Municipal

La Ville de Beauvais a déterminé le coût de la scolarité d'un élève dans un établissement élémentaire beauvaisien appelé « forfait communal ». Ce montant prend en considération les charges de fonctionnement des écoles hors activités périscolaires, cantines, accueils du matin, du soir et est révisable annuellement selon l'indice INSEE des prix hors tabac.

Pour l'année scolaire 2018-2019, le forfait communal était de 818,70 €.

Il convient donc de réviser le forfait communal pour l'année scolaire 2019-2020 comme suit :

76,50 % du forfait selon l'indice (moyen) INSEE des prix hors tabac (+1,23 %) = 634,01 €
23,50 % du forfait en fonction de l'évolution de valeur annuelle de l'indice 100 (0 % depuis 1^{er} février 2017) = 192,39 €

Soit un forfait communal de : 826,40 € (+0,94 %)

Ce forfait permet d'établir :

- le montant des sommes dues par les communes de résidence,
- le montant de la participation financière à verser aux écoles privées sous contrat d'association.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de forfait communal à compter du 1^{er} septembre 2019 à 826,40 € ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 8 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Le 22/11/2019 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame PERNIER, Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Cécile PARAGE à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Franck PIA, Madame Charlotte COLIGNON DUROYON à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Françoise BRAMARD à Madame Corinne CORILLION, Madame Chanez HERBANNE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Antoine SALITOT, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER.*

Date d'affichage	29 novembre 2019
Date de la convocation	15 novembre 2019
Nombre de présents	33
Nombre de votants	40

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

**Direction de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse - petite enfance - Association
Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADESEAO)
- halte garderie la Farandole - convention d'objectifs et de moyens**

Madame Elisabeth LESURE, Maire Adjoint

La Ville de Beauvais a conventionné, depuis 2010, un partenariat avec l'association La Farandole – association gérant une Halte-Garderie au sein du quartier de Notre Dame du Thill.

En décembre 2018, l'association La Farandole a été « absorbée » par l'Association Départementale pour la sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADSEAO), mettant fin à la convention signée en 2017 entre la Ville et l'association La Farandole.

Dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance, la Ville de Beauvais souhaite poursuivre le conventionnement avec l'ADSEAO en vue du maintien de l'activité de l'établissement d'accueil du jeune enfant beauvaisien et plus particulièrement pour les familles du quartier.

Ladite convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019, et contractualise le versement d'une subvention plafonnée à 45 000€ selon les résultats de l'exercice.

Cette action s'intègre dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de l'Oise.

Les places seront attribuées conformément aux critères prévus par le Guichet Unique, mis en place par la Ville.

L'association s'engage à accepter les familles orientées par la Ville et à leur appliquer une participation financière qui répond aux exigences de la C.A.F. L'association s'engage également à fournir tous éléments permettant le suivi de l'activité d'accueil du jeune enfant.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée.

La commission "Famille et Santé, Affaires Scolaires, Jeunesse", réunie le 8 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS ne prend pas part au vote.

Le 22/11/2019 à 19h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par madame le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Madame CAYEUX, Monsieur PIA, Monsieur TABOUREUX, Madame CORILLION, Monsieur BOURGEOIS, Madame THIEBLIN, Monsieur DE SAINTE MARIE, Madame LESURE, Monsieur MICHELINO, Monsieur LAGHRARI, Madame SENOL, Madame ABLA, Monsieur DORIDAM, Monsieur LOCQUET, Monsieur JULLIEN, Monsieur LY, Madame CAPGRAS, Madame WISSOTZKY, Monsieur LIEVAIN, Monsieur POLLE, Madame BERTOIS, Monsieur GASPART, Monsieur NEKKAR, Madame BAPTISTE, Monsieur NOGRETTE, Monsieur SALITOT, Madame DJENADI, Monsieur VIGUIER, Madame GEFFROY, Monsieur RAHOUI, Madame FONTAINE, Monsieur NARZIS, Madame ITALIANI.*

ABSENTS *Madame PERNIER, Madame NAKIB, Monsieur ILLIGOT, Monsieur SAULNIER.*

POUVOIRS *Madame Cécile PARAGE à Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Philippe VIBERT à Monsieur Franck PIA, Madame Charlotte COLIGNON DUROYON à Monsieur Olivier TABOUREUX, Madame Françoise BRAMARD à Madame Corinne CORILLION, Madame Chanez HERBANNE à Madame Catherine THIEBLIN, Madame Aissé TRAORE à Monsieur Antoine SALITOT, Monsieur Benoît MIRON à Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Madame Stéphanie PRIOU à Monsieur Thibaud VIGUIER.*

Date d'affichage	29 novembre 2019
Date de la convocation	15 novembre 2019
Nombre de présents	33
Nombre de votants	41

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est Madame Elodie BAPTISTE

Environnement - assainissement et déchets - Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Conformément aux dispositions des articles D. 2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui en prend acte, les différents rapports annuels sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets, d'assainissement collectif et non collectif dont ils ont confié la compétence à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service de collecte des déchets, d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2018.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Ils ont été présentés au Conseil Communautaire du 14 octobre 2019 et ont été examinés par la commission consultative des services publics locaux dans ses séances des 9 et 10 octobre 2019.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets, d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2018.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 6 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services assainissement et déchets.

23 – ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT ET DECHETS - RAPPORTS ANNUELS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

M. BOURGEOIS : Voilà la continuation des rapports annuels 2018, là il s'agit des rapports sur l'assainissement et les déchets.

Comme vous le savez, la Ville de Beauvais doit communiquer à son Conseil les rapports de l'année 2018 sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets, d'assainissement collectif et non collectif dont elle a confié l'exercice de la compétence à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Ceux-ci ont déjà été présentés au Conseil Communautaire le 14 octobre dernier et ont été examinés par la C.C.S.P.L. lors de ses séances des 9 et 10 octobre 2019.

Quelques mots sur chaque rapport. En matière d'assainissement non collectif, cette compétence est exercée en régie directe par deux agents et intéresse les 53 communes de la C.A.B., 10 000 habitants ce qui fait 4 000 usagers qui relèvent de ce service, dont 29 usagers seulement sur la ville de Beauvais, vous voyez qui est très peu concernée. En 2018, avec l'élargissement du périmètre de la C.A.B., le service s'est renforcé d'un second agent et la fréquence des contrôles de bon fonctionnement est passée de 4 à 7 ans, 387 contrôles ont été réalisés en 2018 sur les installations d'assainissement non collectif.

Pour l'assainissement collectif qui concerne pratiquement en totalité Beauvais, cette compétence vous le savez intéresse 31 communes de l'Agglomération et une population d'environ 95 000 habitants, c'est-à-dire 90 % de la population totale de la C.A.B. La C.A.B. dispose désormais d'un patrimoine de 13 stations d'épuration, un peu plus de 500 km de réseaux et 180 installations de pompage des eaux usées. Les conditions de raccordement des habitations au réseau d'assainissement sont vérifiées à raison de 1 400 contrôles pour 2018. Cette année 2018 a surtout été marquée par le remplacement, on en a parlé beaucoup dans la presse, des diffuseurs d'air, sur la seconde file de traitement de la station d'épuration de Beauvais avec l'intervention excessivement spécifique de scaphandriers, qui enlevaient toutes les filasses qui étaient dans la cuve, et ce pendant 6 mois. Et, ce qui était très important, sans aucune altération de la qualité des rejets. Vous savez que l'année précédente ça avait posé quelques problèmes, et c'est pour ça qu'en 2018 on avait contracté avec une qualité technique très supérieure, et là on a vu qu'il n'y avait eu aucune altération sur la rivière Thérain.

Enfin, à propos des déchets, le rapport annuel présente la compétence collecte des déchets ménagers, gérée toujours par la C.A.B. La compétence traitement est gérée par le S.M.D.O. En matière de production des déchets en 2018, ça s'est élevé à 280 kg par habitant et par an de déchets ménagers, et 50 kg par habitant et par an d'emballages et de papier carton. On peut mentionner pour l'année 2018 l'attribution du marché pour la construction de la nouvelle déchetterie le 18 novembre dernier. Cette installation comporte un espace dédié au réemploi et à la communication, ce qui est tout à fait spécifique, il y a très peu de nouvelles déchetteries en France qui ont été conçues de cette manière-là et là encore c'est dû à un investissement très important qui a été effectué par la C.A.B. pour cet outil dont tout le monde profite. Voilà pour la déchetterie.

L'attribution du marché de collecte a aussi changé, maintenant c'est la SEPUR qui l'exerce, et ce marché prend en compte les nouvelles consignes de tri qui ont été largement diffusées à la population, vous le savez. Nous avons pu mettre depuis mars 2019 nos emballages en plastique et métalliques et tous les papiers carton dans le même bac jaune.

Il est proposé ce soir, au Conseil Municipal, là encore de prendre acte de cette communication dont vous avez le rapport complet sur votre tablette.

MME LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Il est donc pris acte de cette communication.

Commerce - Adhésion à l'association Centre Ville en Mouvement pour l'année 2020

Monsieur Charles LOCQUET, Conseiller Municipal

Centre-Ville en Mouvement est une association créée en 2005 à l'initiative de parlementaires, d'élus locaux et consulaires de toutes sensibilités, attachés à la redynamisation des cœurs de villes.

Les objectifs du réseau sont :

- décloisonner les actions menées en faveur des centres villes,
- encourager un échange concret entre les différents acteurs,
- mettre l'innovation au cœur du projet politique,
- encourager les projets de gestion durable des centres villes.

Chaque année, de nombreux événements sont organisés pour les membres du Réseau, tels que des séminaires, des forums d'échanges sur des thèmes concrets comme la logistique urbaine, le stationnement, ou la gestion de centre-ville. Point fort de cette association, les Assises Nationales du Centre- Ville, qui ont lieu chaque année, où près de 1000 élus et spécialistes du centre-ville se rassemblent autour de tables rondes et d'ateliers techniques.

Devenir membre du Réseau de Centre-Ville en Mouvement permet notamment à la collectivité :

- d'intégrer un réseau de collectivités et de bénéficier de ses ressources,
- de rencontrer des acteurs de l'innovation, et des spécialistes des centres villes,
- de participer aux journées de rencontre du réseau, séminaires, ateliers,...
- de partager les meilleures expériences et les bonnes pratiques grâce à un forum et à un chat sur une plate-forme d'échange,
- de participer à des visites terrains dans des villes françaises et étrangères.

L'adhésion au Réseau Centre-Ville en Mouvement est d'un montant annuel de 1 500 euros pour les villes entre 50 000 à 100 000 habitants.

Considérant la volonté de la Ville de déployer une stratégie de redynamisation du centre-ville, il est proposé d'adhérer à l'association Centre-Ville en Mouvement, dont la Ville est membre depuis 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 6 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Commerce - Adhésion au Club des managers de centre-ville et de territoire (CMCV) pour l'année 2020

Monsieur Charles LOCQUET, Conseiller Municipal

Le Club des Managers de centre-ville et de territoire (CMCV) ; est une association permettant aux techniciens gérant la thématique commerciale des territoires de communiquer sur leur métier, d'échanger sur des expériences locales et d'être présents sur toutes les grandes manifestations en lien avec le développement commercial.

Le CMCV compte parmi ses partenaires : la confédération nationale des commerçants indépendants, la fédération française de la franchise, le conseil national des centres commerciaux. Ainsi, le CMCV joue un rôle de facilitateur dans la mise en relation avec des enseignes.

Considérant la volonté de déployer une stratégie de redynamisation du centre-ville, il est proposé de renouveler l'adhésion de la Ville au Club des managers de Centre-ville.

La ville est déjà adhérente au CMCV depuis l'année dernière, pour un montant de 50€ par technicien par an.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 6 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Commerce - Dérogations au repos dominical pour l'année 2020

Monsieur Charles LOCQUET, Conseiller Municipal

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, a porté de 5 à 12 dimanches par an les possibilités de dérogations accordées par le maire à la règle du repos dominical des salariés (les dimanches du maire).

Ces dérogations s'appliquent au commerce de détail (vente de biens, pas de services) uniquement.

Par ailleurs, les commerces à dominante alimentaire tels que les hyper et supermarchés, bénéficient d'une dérogation permanente pour les dimanches jusqu'à 13 h. Les dimanches du maire leur permettent donc d'ouvrir certains dimanches après-midi.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, lors du conseil du 14 octobre 2019, a retenu la liste des 12 dimanches ci-après.

Cette liste a été établie après avoir consulté les différents acteurs économiques, avec un souci d'harmonisation et en tenant compte des grandes périodes commerciales, à savoir :

- Début des soldes d'hiver (12/01/2020)
- Début des soldes d'été (28/06/2020)
- Rentrée scolaire (30/08/2020 et 06/09/2020)
- La période des fêtes de fin d'année

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les dimanches listés en annexe, permettant, par branche d'activité, 12 ouvertures dominicales sur l'année 2020.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 6 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 6 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

26 – COMMERCE - DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2020

M. VIGUIER : Comme à l'accoutumée, nous voterons défavorablement sur ce rapport puisque nous considérons que cette ouverture sans cesse plus importante des commerces le dimanche ne peut être en aucun cas ni un projet de vie ni un projet de ville, qu'il y a mieux à faire le dimanche que d'avoir finalement ces magasins qui ouvrent ; que nous considérons qui plus est que cela ne manquera pas à court ou moyen terme de poser un certain nombre de difficultés, de questionnements aux missions qui sont celles d'une collectivité comme la nôtre puisqu'il faudra, à force d'inciter les gens à aller travailler le dimanche dans les grandes surfaces, dans les commerces, se poser la question de l'ouverture des crèches, des accueils de loisir le dimanche, ce que nous avons en gestion et que nous n'ouvrons pas le dimanche. Mais si nous mettons les gens au boulot, et on sait bien qu'ils n'ont pas que le choix, ce sont aussi les contraintes économiques qui les font aller au travail le dimanche, il va falloir aussi qu'on se pose des questions sur l'ouverture de nos services le dimanche, notamment nos services de garde de l'enfance et de la petite enfance. Nous nous permettons de vous mettre un peu en garde sur ces questions-là. Et puis par ailleurs, un dernier point, en général nous en discussions avec Benoît MIRON mais ça c'était avant, juste pour vous dire que lorsque nous augmentons le nombre de dimanches travaillés dans les commerces, nous savons que nous le faisons au bénéfice et au profit des grandes surfaces et de fait au détriment des commerces de proximité, des commerces de centre-ville notamment qui ne peuvent pas suivre cette cadence parce qu'ils n'ont pas le nombre suffisant de salariés pour pouvoir assurer toutes ces ouvertures et toutes ces nouvelles tranches horaires. Nous pensons que c'est un moyen de déséquilibrer plus encore la structure du commerce entre les grandes surfaces d'un côté et les commerces de proximité et de centre-ville de l'autre. Pour toutes ces raisons, nous voterons comme à l'accoutumée contre ce rapport.

MME LE MAIRE : Très bien, il y a 6 voix contre. La délibération est adoptée à la majorité.

Foncier - Rétrocession voirie et réseaux divers - Résidence Bellevue

Monsieur Franck PIA, Premier Adjoint

FIGA, syndic de copropriété représentant les propriétaires de la résidence Bellevue sise rue Sénéfontaine à Beauvais, a sollicité la Ville de Beauvais afin que la voirie et les réseaux divers soient rétrocédés dans le domaine public.

En effet, cette voie est ouverte à la circulation générale et son entretien occasionne une charge importante pour les habitants de cette résidence.

Suite à l'établissement du document d'arpentage, l'emprise à rétrocéder dans le domaine public est cadastrée section AL n° 683 pour une superficie de 8733 m².

La conformité de cette rétrocession a reçu un avis favorable des services techniques municipaux et de la direction de l'assainissement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Etant ici précisé qu'une partie du réseau d'eau potable passera sous des parcelles restant appartenir à la copropriété et sera donc mis en servitude.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AL n°683 pour 8733 m², avec constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eau potable au profit de la ville de Beauvais grevant les parcelles cadastrées section AL n°s 677, 678 et 681,
- d'incorporer la parcelle cadastrée section AL n° 683 dans le domaine public communal,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 6 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Foncier- Acquisition de la parcelle cadastrée section BG n° 411 sise 233 rue Notre Dame du Thil

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Par déclaration d'intention d'aliéner en date du 19 août 2019, reçue en mairie le 28 août 2019, le greffe du tribunal de grande instance de Beauvais a informé la ville de Beauvais de la vente par adjudication rendue obligatoire par une disposition législative ou réglementaire, de la parcelle en nature de terrain à bâtir cadastrée section BG n° 411 sise 233 rue Notre-Dame du Thil d'une superficie totale de 5109 m², appartenant à Monsieur Daniel Vandenabeele.

Ledit bien a été adjugé le 9 octobre 2019 moyennant la somme de 150 000 €, frais de vente en sus.

L'avis des Domaines en date du 21 octobre 2019 s'élève à 150 000 €.

La Ville de Beauvais compte utiliser ce terrain comme réserve foncière mobilisable pour développer des projets de diversification de l'offre en matière d'habitat.

C'est pourquoi par décision en date du 28 octobre 2019 le droit de préemption urbain a été exercé sur ce bien.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section BG n° 411 sise 233 rue Notre-Dame du Thil d'une superficie totale de 5109 m², au prix de 150 000 € (cent-cinquante-mille euros), frais en sus, conformément à la dernière enchère et à l'avis des Domaines ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 6 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Foncier - Convention de servitude Enedis - parcelles A n° 233 et BO n° 910

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

Dans le cadre de la réalisation des ouvrages du réseau électrique liés à la construction du nouvel équipement sportifs et loisirs situé au parc Marcel-Dassault, Enedis envisage le passage d'une canalisation souterraine dont le tracé emprunte les parcelles cadastrées section A n° 233 et BO n° 910 appartenant à la ville de Beauvais.

C'est pourquoi Enedis sollicite la mise à disposition de ces terrains communaux moyennant une convention de servitude avec une indemnité unique et forfaitaire de 15 €.

La canalisation souterraine sera installée dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale d'environ 85 mètres ainsi que les accessoires.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'Enedis, moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 15 €, les parcelles cadastrées section A n° 233 et BO n° 910 à Beauvais en vue d'y installer dans une bande de 1 mètre de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 85 mètres ainsi que ses accessoires, moyennant une convention de servitude conclue pour la durée de l'ouvrage,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 6 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Dénomination d'une allée sur la place du Franc-Marché

Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, Maire Adjoint

La place du Franc-Marché existe depuis l'année 1555 avec la mise en place d'un marché-franc, accordé par Henri II, une fois par mois où l'on vendait bestiaux, chevaux, laines et toiles et cela jusqu'en 1955. De même, sur cette place était installée la guillotine pour les condamnés à mort lors des exécutions jusqu'en 1950. Elle était entourée d'arbres où avait lieu de nombreuses manifestations sportives. Un terrain de jeu de tir à l'arc a été implanté vers 1930 à l'emplacement de l'actuel gymnase pierre de Coubertin.

Il est proposé au Conseil Municipal de garder la place du Franc-Marché et de dénommer l'allée qui dessert l'entrée des logements :

- Allée du Tir à l'arc

La commission "Urbanisme, Environnement, Occupation du domaine public, Commerce, Logement", réunie le 6 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

30 – DENOMINATION D'UNE ALLEE SUR LA PLACE DU FRANC-MARCHE

M. BOURGEOIS : Madame le Maire, chers collègues, on va essayer en cette fin de Conseil de rêver un peu et de revenir en arrière dans l'histoire si importante de la ville de Beauvais. Puisqu'il s'agit aujourd'hui de pouvoir donner des numéros postaux à la deuxième tranche de la résidence du Franc-Marché. Déjà avec Franc-Marché on a tout dit puisque ça désignait l'ensemble de la place.

L'histoire du commerce à Beauvais n'est pas une histoire récente du tout, les vicissitudes se sont toujours trouvées dans son histoire. Et notamment à l'époque où l'octroi d'un Franc-Marché a été donné, il y avait aussi des difficultés puisqu'on était encore en pleine guerre très importante avec les Bourguignons et l'empire de Charles QUINT. François 1^{er} avait fait beaucoup déjà pour la ville de Beauvais et son deuxième successeur, le grand roi Henri II, a décidé, vu que le commerce de la laine battait un petit peu de l'aile puisqu'il avait fallu faire des remparts solides à la ville de Beauvais, puisque c'était l'époque de l'invention de l'artillerie, donc il faut changer, il faut faire des fortins, etc. A cette époque-là, c'était les citoyens qui payaient les remparts. Les premiers remparts avaient été faits sous Philippe Auguste et le renforcement des remparts au 16^{ème} siècle a été demandé au moment des guerres avec les Bourguignons, ce qui avait coûté énormément d'argent aux beauvaisiens. Evidemment, Henri II a fait un voyage assez triomphal dans la ville de Beauvais, en 1555, et il a décidé de donner l'octroi d'un franc-marché puisqu'il y en avait d'autres à proximité, par exemple à Noyon, qui était une ville concurrente. Et ce Franc-Marché existe toujours, sa subsistance c'est le marché des fruits rouges d'aujourd'hui. Comme l'époque était très tumultueuse, ce premier Franc-Marché n'était pas à l'extérieur de la ville puisque l'extérieur de la ville était assiégé, canonné régulièrement. Donc il a été à l'intérieur de la ville, sur la place des Mûriers aujourd'hui disparue, et la place Saint-Michel qui se trouve en gros au niveau du siège de l'Arche aujourd'hui où il y avait toute l'église Saint-Michel, le couvent etc, là où il y a le centre fiscal. Aussi on n'a pas de document exact pour savoir à quelle époque il a été fixé là où il est, où vous l'avez connu et où il est toujours. Alors c'est sur un plan de 1692 qu'on trouve pour la première fois le Franc-Marché à l'endroit où il est aujourd'hui. Evidemment après, il y sera toujours jusqu'à des époques plus récentes. Pour perpétuer cette belle page d'histoire, dans l'histoire de la prospérité de la ville de Beauvais, on propose de garder ce nom, la topographie des lieux a un peu changé, vous en conviendrez, mais il va rester quand même une très belle place, avec un escalier qui va descendre du gymnase Coubertin jusqu'aux espaces verts qui ont été faits, et on propose de garder le nom de place du Franc-Marché pour cette promenade qui sera une promenade publique. Mais il y avait une petite allée, vous avez le plan en annexe, je suppose que vous l'avez regardé, à laquelle il fallait donner un nom aussi puisque ça va être l'entrée des immeubles. J'ai retrouvé sur un ancien plan de Beauvais, qui est assez récent, le plan de la société française de cartographie qui date de 1930, qu'il y avait à cet endroit-là, sur le Franc-Marché, un tir à l'arc. Tir à l'arc qui sera déplacé par la suite. Donc on peut proposer pour désigner cette allée, le nom d'allée du Tir à l'Arc.

Voilà donc deux événements importants de la ville de Beauvais dont nous pourrions garder mémoire, si vous êtes en accord pour donner ce soir ces dénominations aux futurs habitants de la résidence du Franc-Marché.

MME LE MAIRE : Merci beaucoup pour ces brillantes explications historiques. Est-ce qu'il y a des votes contre ? non. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Culture - Contrat local d'éducation artistique 2020 - (C.L.E.A.)
Signature de conventions et demande de subvention

Madame Nicole WISSOTZKY, Conseillère Municipale

Depuis 1997, le contrat local d'éducation artistique de la ville de Beauvais permet de faciliter l'ouverture des enfants à la création, de développer des pratiques artistiques dynamiques et innovantes, et vise à multiplier la fréquentation des lieux culturels.

Chaque action trouve son origine dans une proposition forte exprimée à partir de sa programmation annuelle par l'un des acteurs de la vie culturelle locale et dans un cadre de collaboration étroite avec les enseignants d'écoles élémentaires et maternelles de Beauvais.

8 projets en temps scolaire et 1 projet hors temps scolaire ont été retenus pour l'année 2020. Le coût global du programme est estimé à 17 258 €, soit 15 258 € pour les actions en temps scolaire et 2 000 € pour les actions menées hors temps scolaire. Le coût des prestations publiques organisées dans le cadre du Festival des écoliers est supporté en totalité par la ville.

Pour sa réalisation, la convention de partenariat pluriannuelle pour les 3 prochaines années sera signée entre la ville, la DRAC Hauts-de-France et la DSDEN de l'Oise.

Plan de financement prévisionnel :

- DRAC - Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts de France : 4 967 €
- DSDEN - Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Oise : 3 662 €
- Ville de Beauvais : 8 629 €

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, notamment :

- la convention annuelle de partenariat avec la DRAC et la DSDEN ;
- les conventions à conclure avec les associations portant les projets ;
- la convention à passer avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis pour l'action menée par l'école d'art du Beauvaisis, équipement culturel d'intérêt communautaire.

La commission "Culture", réunie le 12 novembre 2019, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 14 avril 2014.

1- **26 juillet 2019** : Passation d'une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, avec la société SFR, afin de constituer l'infrastructure de raccordement des cellules d'hébergements des soignants.

2- **26 juillet 2019** : Passation d'un contrat d'abonnement de service SaaS GEODP offrant les droits d'accès et d'utilisation du logiciel, l'hébergement des données, la maintenance et l'assistance technique. Les frais correspondants s'élèvent à 2 520 euros HT par an.

3- **16 août 2019** : Passation d'une convention avec l'association la Ludo Planète pour tous, pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un local sis 2, rue Saint-Lucien à Beauvais, afin de réaliser ses missions.

4- **16 août 2019** : Modification du marché M 155091V relatif aux travaux courants sur le réseau d'eau potable avec la société SADE CGHT, concernant des travaux spécifiques au droit du coteau Saint-Jean, nécessitant de nouvelles références au bordereau de prix unitaires.

5- **19 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'auditorium Rostropovitch et la salle Boris Vian, à titre gratuit, au profit du Centre Hospitalier de Beauvais espace Saint Lucien, Bât Beaupré à Beauvais, afin d'organiser un spectacle pour la célébration de la journée nationale de l'Aidant familial.

6- **19 août 2019** : Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'accueil du Quadrilatère, à titre gratuit, au profit de l'Institut Polytechnique LaSalle, afin d'organiser un cocktail d'accueil de Sédimentologie.

7- **22 août 2019** : Passation d'une convention avec ECF Cotard Formations concernant la participation d'un agent à la formation « FCO Transport de marchandises ». Les frais correspondants s'élèvent à 510 euros net.

8- **22 août 2019** : Passation d'une convention avec le domaine de Chaumont-sur-Loire concernant la participation de 3 agents à la formation « concevoir efficacement des aménagements avec des plantes vivaces ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 657,50 euros net.

9- **23 août 2019** : Passation d'un marché avec la société NATURAL GRASS, concernant la fourniture d'une tente de culture sur cadre rigide avec atmosphère contrôlée pour production de gazon. Les frais correspondants s'élèvent à 44 300,00 euros HT.

10- **23 août 2019** : Transfert à la société Saônoise de Mobiliers de l'accord-cadre M170009V conclu avec la société Delagrave portant sur l'achat d'équipements scolaires et collectifs pour les besoins des écoles maternelles et élémentaires et des accueils de loisirs de la ville de Beauvais.

11- **23 août 2019** : Participation d'un agent au colloque « assises nationales des directeurs des affaires culturelles ». Les frais correspondants s'élèvent à 170,00 euros TTC.

12- **23 août 2019** : Participation d'un agent au congrès Hortis sur le thème « ménager les écosystèmes naturels et urbains ». Les frais correspondants s'élèvent à 240,00 euros.

13- **23 août 2019** : Passation d'une convention avec l'UFA Lycée Saint Vincent de Paul concernant la participation de 2 agents à la formation préparant au diplôme du CAP « Accompagnement Educatif Petite Enfance ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 001,00 euros.

14- **26 août 2019** : Passation d'une convention avec l'entreprise AIR LIQUIDE concernant la fourniture d'emballage de gaz ARCAL Speed Bouteille L50 pour le service garage de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 249,00 euros TTC.

15- **26 août 2019** : Passation d'une convention avec l'entreprise AIR LIQUIDE concernant la fourniture d'emballages de gaz OXYGENE bouteille L50 et ACETYLENE bouteille 7,5 kg pour le service garage de la ville de Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 1 098,00 euros TTC.

16- **27 août 2019** : Passation d'un marché de travaux d'aménagement des locaux de consultation des archives municipales BUISSON avec les sociétés comme suit :

- Lot 1 (électricité courant fort et courant faible) – Entreprise ELEC TERTIAIRE HABITAT – Beauvais – pour un montant de 17 122,15 euros TTC,
- Lot 2 (chauffage plomberie ventilation) – Société 60 DEGRES – Beauvais – pour un montant de 29 158,80 euros TTC.

17- **28 août 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association Tout Par Terre concernant le spectacle « welcome » programmé à l'occasion du festival Malices et Merveilles. Les frais correspondants s'élèvent à 4 676,18 euros TTC.

18- **28 août 2019** : Modification du marché M175048V sur le lot 10, relatif aux travaux de construction de la maison de quartier MALICE, menuiseries intérieurs bois, conclu avec la société Nouvelle Menuiseries du Moulin, des travaux supplémentaires d'aménagement intérieur étant nécessaires, pour un montant de plus-value de 3 260,30 euros HT portant le montant du marché à 111 260,30 euros HT.

19- **28 août 2019** : Modification du marché M195035V, relatif au marché de travaux de remplacement du système d'alarme et d'installation d'un système de détection incendie sur le site du gymnase COUBERTIN à Beauvais, conclu avec la société SIDEM ELECTRICITE, des travaux étant nécessaires afin d'adapter un système efficace lié aux contraintes de sécurité du bâtiment, pour un montant de plus-value de 10 772,00 € HT portant le montant du marché à 32 462,00 € HT.

20- **5 septembre 2019** : Passation d'une convention avec monsieur Crampon – éleveur- afin de faire pâturer, à titre gratuit, ses animaux dans des espaces herbeux susceptibles d'être entretenus au parc Marcel Dassault.

21- **5 septembre 2019** : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'institut Médico-Educatif « l'IME LES PASTELS » et le parc Marcel Dassault, afin d'organiser pour les enfants des séances hebdomadaires alternant découvertes des animaux et nourrissage. Les séances sont préparées et animées par des professionnels du parc, et se déroulent en petit groupe de 4-9 enfants en bas-âges.

22- **5 septembre 2019** : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'institut Médico-Educatif « l'IME LES PAILLONS BLANCS » et le parc Marcel Dassault, afin d'organiser pour les jeunes des séances hebdomadaires alternant découvertes des animaux et nourrissage. Les séances sont préparées et animées par des professionnels du parc, et se déroulent en petit groupe de 4-7 enfants.

23- **5 septembre 2019** : Passation d'un marché de régisseur avec la société AFFIPUB COMMUNICATION concernant l'organisation du marché de Noël. Pour l'édition 2019/2020, les prestations du marché seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire d'un montant de 12 000 euros HT.

24- **5 septembre 2019** : Modification de la décision n°2018-477 concernant la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle polyvalente Raymond Briard à l'association « KRAKOWIAK ».

25- **6 septembre 2019** : Passation d'une convention avec la SARL BDL Promotion concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la ville de Beauvais – service archéologique municipal pour un terrain situé, rue de Pontoise à Beauvais.

26- **9 septembre 2019** : Passation d'une décision modificative concernant le marché M175026G relatif aux prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitres des bâtiments de la ville de Beauvais, afin de prendre en charge les prestations supplémentaires suivantes :

- Nettoyage de la salle La Parenthèse pour un montant annuel de 4 056,00 euros HT ;
- Nettoyage du 1^{er} étage Pré Martinet pour un montant annuel de 2 101,15 euros HT ;
- Retrait de prestation sur Argentine A et B pour un montant de – 2 101,15 euros HT.

27- **9 septembre 2019** : Passation d'une convention avec la société RM concernant la participation de 2 agents à la formation « SSIAP 1 – service de sécurité incendie et d'assistance à la personne ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 120,00 euros HT.

28- **9 septembre 2019** : Passation d'un marché de travaux d'aménagement des abords du nouveau théâtre du Beauvaisis avec les sociétés comme suit :

- Lot 1 (voirie et réseaux divers) avec la société EUROVIA PICARDIE – 60000 Beauvais – pour un montant de base + PSEO 1 d'un montant total de 1 060 996,95 euros HT,

- Lot 2 (éclairage public) avec la société SATELEC – 60000 Allonne – pour un montant de 83 355,00 euros HT,
- Lot 3 (espaces verts) avec la société LOISELEUR PAYSAGE – 60870 VILLERS SAINT PAUL – pour un montant de 87 125,88 euros HT.

29- **10 septembre 2019** : Passation d'une convention avec l'association Secours 60 concernant la participation d'agents aux formations « SST : sauveteur secouriste du travail ». Les frais correspondants s'élèvent à 500,00 euros.

30- **10 septembre 2019** : Passation d'une convention avec l'association Secours 60 concernant la participation d'agents aux formations « SST : sauveteur secouriste du travail ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 460,00 euros.

31- **10 septembre 2019** : Passation d'une convention avec l'ADEDS 60 concernant la participation d'agents aux formations « PSC1 : premiers secours civiques de niveau 1 ». Les frais correspondants s'élèvent à 5 300,00 euros.

32- **12 septembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Oise (ADPC 60) afin de mettre en place une formation aux premiers secours pour le blog 46. Les frais correspondants s'élèvent à 550 euros TTC.

33- **12 septembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'Association l'Art d'Embellir afin de mettre en place une initiation aux graffs pour le centre social Saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 355 euros TTC.

34- **16 septembre 2019** : Passation d'une convention de mécénat avec le Fonds de Dotation CA Brie Picardie Mécénat et Solidarité afin d'apporter son soutien au projet de rénovation de la grange d'Ecospace de la Mie au Roy par un don en numéraire d'une valeur de 10 000 euros.

35- **16 septembre 2019** : Passation d'une convention avec UNT Formations concernant la participation d'un agent à la formation « certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ». Les frais correspondants s'élèvent à 2 500,00 euros.

36- **16 septembre 2019** : Passation d'une convention de mise à disposition des locaux scolaires et des équipements scolaires du gymnase du lycée professionnel LES JACOBINS au profit de l'association BEAUVAIS GR.

37- **18 septembre 2019** : Passation d'une convention avec La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise, concernant la mise à disposition de matériels et d'équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, afin de réaliser une séance de canoës.

38- **18 septembre 2019** : Passation d'une convention avec le Lycée Félix Faure, concernant la mise à disposition de locaux et équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, afin de réaliser des activités de canoës-kayaks et de paddles.

- 39- **18 septembre 2019** : Passation d'une convention avec le SESSD-APF de Beauvais, concernant la mise à disposition de matériels et d'équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, afin de réaliser une séance d'activités nautiques et terrestres.
- 40- **18 septembre 2019** : Passation d'une convention avec le Comité Départemental Handisport de l'Oise, concernant la mise à disposition de locaux et équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, afin de réaliser des activités de canoës et de pédalos.
- 41- **18 septembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association ATOUDROITS afin de mettre en place un stage de citoyenneté et valeurs de la république pour le Blog 46. Les frais correspondants s'élèvent à 810 euros TTC.
- 42- **18 septembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association H Dance afin de mettre en place des cours de body training pour le centre social Saint Lucien. Les frais correspondants s'élèvent à 530 euros TTC.
- 43- **18 septembre 2019** : Passation d'une convention avec l'Association Sportive Beauvais Oise (ASBO), concernant la mise à disposition, à titre gratuit, du complexe sportif municipal Pierre Brisson au titre de la saison sportive 2019/2020.
- 44- **19 septembre 2019** : Passation d'une convention avec Gendis concernant la participation d'agents à la formation au logiciel « LocMat ». Les frais correspondants s'élèvent à 472,50 euros.
- 45- **19 septembre 2019** : Passation d'une convention avec COP – conseils opérationnels en protection concernant la participation d'agents aux formations « bâtons et gestes techniques d'intervention police ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 080,00 euros.
- 46- **19 septembre 2019** : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation des policiers municipaux aux formations continues obligatoires (FCO). Les frais correspondants s'élèvent à 5 000,00 euros.
- 47- **20 septembre 2019** : Souscription d'une convention de réservation de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France d'un montant de 7 000 000 d'euros, durée de 12 mois maximum, au taux d'intérêt Eonia flooré + marge de 0,25%.
- 48- **20 septembre 2019** : Passation d'une convention avec le collège Henri BAUMONT, concernant la mise à disposition de matériels et d'équipements extérieurs de la base de loisirs municipale du plan d'eau du Canada, afin de réaliser des activités de canoës-kayak et de paddle.
- 49- **20 septembre 2019** : Passation d'une convention avec le collège George SAND (en dehors du temps scolaire) concernant la mise à disposition du gymnase du collège George SAND au profit de l'association BOUC Athlétisme.

50- **20 septembre 2019** : Passation d'une convention avec le collège George SAND (en dehors du temps scolaire) concernant la mise à disposition du gymnase du collège George SAND au profit de l'association H-DANCE.

51- **23 septembre 2019** : Passation d'une convention avec le Théâtre de l'Orage, pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium Rostropovitch pour l'organisation de la représentation d'un spectacle théâtral.

52- **24 septembre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la société Hempire Scène Logic, concernant le spectacle « les Elfes des neiges » dans le cadre des fêtes de Noël à Beauvais. Les frais correspondants s'élèvent à 2 976,16 euros TTC.

53- **24 septembre 2019** : Passation d'une convention concernant la participation d'un agent au congrès « Innova'ter : le rendez-vous de l'innovation territoriale ». Les frais correspondants s'élèvent à 588,00 euros TTC.

54- **24 septembre 2019** : Passation d'une convention Arpem concernant la participation des directeurs de sites et chargés de territoires à un accompagnement de la restructuration du pôle de vie éducative. Les frais correspondants s'élèvent à 31 200,00 euros TTC.

55- **25 septembre 2019** : Passation d'un avenant de transfert de marché concernant la reprise des activités rénovation, petits travaux, entretien et tertiaire de la SA TELECOISE par le groupe U.T.B, la nouvelle société est dénommée SCOP U.T.B. transfert des marchés suivants :

- L'accord-cadre n°M175032V conclu pour les travaux divers dans les bâtiments communaux – lot 5 – électricité courants forts, courants faibles, fibre optique, vidéoprotection et contrôle d'accès,
- Le marché M185036V de travaux de requalification des abords du centre commercial Berry – lot 2 éclairage public,
- L'accord cadre à bons de commande M185050V conclu pour les travaux d'entretien et travaux neufs courants sur voirie, revêtement, éclairage public, ouvrages divers, clôtures et asphalte – lot 3 éclairage public, BT, Télécom en co-traitance avec la société CORETEL EQUIPEMENTS à la SCOP U.T.B – à Romainville.

56- **25 septembre 2019** : Passation d'une convention avec « la Fédération de l'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique » concernant la mise à disposition, à titre gratuit, du grand plan d'eau de la base de loisirs du plan d'eau du Canada, pour un concours de pêche.

57- **25 septembre 2019** : Passation d'une convention avec l'association « les amis de Bacchus » concernant la mise à disposition, à titre gratuit, du terrain Omar Sahnoun et de la salle de réception du stade Pierre Brisson, pour l'organisation d'un match amical de football en hommage à Omar Shanoun.

58- **26 septembre 2019** : Passation d'un contrat avec la société PRESTAREST concernant la télémaintenance du logiciel NUTRIdata Fortius. Les frais correspondants s'élèvent à 3 059,18 euros HT.

59- **27 septembre 2019** : Actualisation des tarifs municipaux de la Direction de l'Enfance, de l'Education et de la Jeunesse (DEEJ), concernant le stage prévention et secours de niveau 1 au tarif unique de 10€.

60- **27 septembre 2019** : Passation d'une convention avec la SARL BDL Promotion concernant une opération archéologique préventive de diagnostic par la ville de Beauvais-service archéologique municipal sur un terrain situé, avenue Jean Rostand et rue de Pontoise à Beauvais.

61- **30 septembre 2019** : Passation d'un marché avec la société CRT concernant des travaux de réfection des poutres sur verrière de la maison des syndicats. Les frais correspondants s'élèvent à 17 850,00 euros HT.

62- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'un marché avec la société QUALI-CITE BRETAGNE concernant des travaux d'aménagement d'équipements sportifs extérieurs Espace Argentine rue du Morvan. Les frais correspondants s'élèvent à 130 315,61 euros HT.

63- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association HYPE afin de mettre en place des ateliers de danse HIP-HOP pour le centre social Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 675 euros TTC.

64- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'association DEM O PERCU afin de mettre en place une initiation aux percussions pour le centre social Argentine. Les frais correspondants s'élèvent à 600 euros TTC.

65- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'un marché avec la société OPTION SERVICE concernant la mise à disposition d'accès à internet et d'interconnexions de réseaux via internet des sites du groupement. Le marché est un accord-cadre à bons de commande sans montant annuel minimum et sans montant annuel maximum.

66- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'une convention avec l'association secours 60 concernant la participation d'agents aux formations « recyclage SST : sauveteur secouriste du travail ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 500,00 euros.

67- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'une convention avec IEPP concernant la participation d'une élue à la formation « les nouvelles technologies au service de la campagne électorale ». Les frais correspondants s'élèvent à 900,00 euros.

68- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'une convention avec l'école du renouvellement urbain concernant la participation d'un agent à la formation « le modèle du logement social français ». Les frais correspondants s'élèvent à 750,00 euros.

69- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'une convention avec LSM Formations concernant la participation d'agents aux formations « autorisation de conduite d'engins en sécurité ». Les frais correspondants s'élèvent à 9 520,00 euros HT.

70- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'une convention avec LSM Formations concernant la participation d'agents aux formations « habilitations électriques ». Les frais correspondants s'élèvent à 4 100,00 euros HT.

71- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'une convention avec BFCIS concernant la participation d'agents aux formations « utilisation des extincteurs ». Les frais correspondants s'élèvent à 1 530,00 euros HT.

72- **1^{er} octobre 2019** : Passation d'un contrat de service avec la société YPOK concernant l'assistance et la maintenance du système de verbalisation électronique YPVE et de 14 terminaux. Les frais correspondants s'élèvent à 1 260,00 € HT pour l'année 2020 (prorata temporis) et de 1 890,00 € HT les années suivantes au titre du contrat de service de base, et 10 € HT par agent et par an (60 agents initialement) au titre de l'extension de garantie plus.

73- **2 octobre 2019** : Vente d'ouvrages à la boutique du Quadrilatère concernant les Photaumnales 2019 :

- | | |
|------------------------------------------------|---------|
| - Catalogue Photaumnales 2019 | 15,00 € |
| - Voyage en pays du Clermontois – Israël Arino | 35,00 € |

74- **2 octobre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec la Croix-Rouge française afin de mettre en place un dispositif de secours dans le cadre de la fête des sciences. Les frais correspondants s'élèvent à 180 euros TTC.

75- **4 octobre 2019** : Modification du marché M195024V concernant l'étude de diagnostic territorial multi-pressions et de définition d'un plan d'actions de reconquête de la qualité de l'eau – Sources de Friancourt à Auneuil avec la société GEONORD. Il convient d'ajouter des visites supplémentaires pour les activités agricoles afin de réaliser des diagnostics d'exploitations agricoles dans le but d'atteindre 90% de la surface agricole utile, pour un montant de plus-value de 1 160 € HT portant le montant du marché à 29 440,00 € HT.

76- **7 octobre 2019** : Passation d'un contrat avec la société ELISATH concernant la maintenance du système informatisé de gestion de caisse et des entrées de la piscine Aldebert Bellier.

77- **7 octobre 2019** : Passation d'une convention avec l'Association Beauvais Rugby Club XV (BRC XV) concernant la mise à disposition, à titre gratuit, du complexe sportif municipal Pierre Brisson au titre de la saison sportive 2019/2020.

78- **8 octobre 2019** : Passation d'un marché avec la société DALKIA concernant des travaux de chauffage au gymnase George Sand. Les frais correspondants s'élèvent à 31 361,92 euros HT.

79- **8 octobre 2019** : Passation d'un contrat de prestation de service avec l'école du Dragon d'Or afin de mettre en place un atelier Zumba pour l'ALSH le Nautilus. Les frais correspondants s'élèvent à 200 euros TTC.

80- **8 octobre 2019** : Passation d'un contrat de prestation avec l'association La Pena récréative afin de mettre en place un stage de magie pour le centre social Saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 400 euros TTC.

81- **8 octobre 2019** : Passation d'un contrat avec les ateliers de Marianne afin de mettre en place un atelier initiation à la pâtisserie pour le centre social Saint Jean. Les frais correspondants s'élèvent à 375 euros TTC.

82- **10 octobre 2019** : Passation d'une convention avec la gazette des communes - territorial concernant la participation des directeurs de sites et chargés de territoires aux formations « management pluridisciplinaire ». Les frais correspondants s'élèvent à 10 020,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

MME LE MAIRE : Le Conseil Municipal est terminé. Je vous souhaite un bon week-end.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H30